

**LE**

**17 OCTOBRE**

**1961** PAR LES TEXTES  
DE L'ÉPOQUE

PRÉFACE DE GILLES MANCERON

# LE 17 OCTOBRE 1961 PAR LES TEXTES DE L'ÉPOQUE

Coordination éditoriale : Patrick Farbiaz  
Sortir du colonialisme  
21 ter, rue Voltaire, 75011 Paris  
contact@anticolonial.net  
www.anticolonial.org

Couverture : Thierry Oziel  
Maquette : Stéphanie Lebassard

© Les petits matins, 2011  
31 rue Faidherbe, 75011 Paris  
www.lespetitsmatins.fr

ISBN : 978-2-915879-97-1  
Diffusion Seuil  
Distribution Volumen

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation  
réservés pour tous pays.

Ouvrage coordonné par l'association  
Sortir du colonialisme  
Postface d'Henri Pouillot

{ LES Petits matins }

**7 Préface : Un mardi pluvieux d'octobre, par Gilles Manceron**

**LES TEXTES DE L'ÉPOQUE**

- 35** **Ordre du jour du préfet de police Maurice Papon, 5 octobre 1961**
- 37** **Communiqué du préfet de police Maurice Papon, 5 octobre 1961 à 17 heures**
- 38** **Circulaire n° 43-61 du directeur général de la police municipale de Paris concernant la « circulation des Français musulmans algériens », 7 octobre 1961**
- 42** **Circulaire du comité fédéral de la Fédération de France du FLN, 10 octobre 1961**
- 46** **Déclaration du MRAP à propos des mesures prises contre les Algériens, 12 octobre 1961**
- 48** **Note de la Fédération de France du FLN, 17 octobre 1961**
- 49** **Communiqué de la préfecture de police, 17 octobre 1961 à minuit**
- 51** **Appel au peuple français de la Fédération de France du FLN, 18 octobre 1961**
- 56** **Déclaration du Bureau politique du Parti communiste français, *L'Humanité*, 18 octobre 1961**
- 59** **Appel lancé par *Les Temps modernes*, 18 octobre 1961**
- 61** **« Pourquoi les attentats ? » Déclaration de la Fédération de France du FLN, 22 octobre 1961**
- 68** **Appel de la Fédération de France du FLN aux membres de la Force de police auxiliaire**
- 71** **Question de Claude Bourdet, membre du Conseil municipal de Paris, à Maurice Papon, préfet de police, 27 octobre 1961**
- 80** **Déclarations recueillies par le MRAP, 27 et 31 octobre 1961**
- 85** **« Un groupe de policiers républicains déclare... » Tract anonyme, 31 octobre 1961**
- 94** **« Les Algériens au Parc des expositions », *Vérité-Liberté*, novembre 1961**
- 107** **Postface : 17 octobre 1961, un crime d'État de la République française, par Henri Pouillot**
- 115** **Bibliographie, filmographie, associations**

## **UN MARDI PLUVIEUX D'OCTOBRE**

par Gilles Manceron

Gilles Manceron est notamment l'auteur de :

*Marianne et les colonies. Une introduction à l'histoire coloniale de la France*, La Découverte/Poche, Paris, 2005.

*1885 : le tournant colonial de la République*,  
La Découverte/Poche, Paris, 2007.

*Le 17 octobre des Algériens, la triple occultation d'un massacre*, introduction au texte inédit de Paulette et Marcel Péju, La Découverte, Paris, 2011.

Gilles Manceron est historien, spécialiste du colonialisme français.

Comment parler d'un événement qui est essentiel et, pourtant, est passé quasiment inaperçu de ses contemporains? Les mots manquent à l'historien. Seul, peut-être, le poète peut-il s'en faire l'écho. Dire l'incommensurable douleur, pour les rares Français qui en étaient conscients, du silence entourant le drame. À la manière d'Aragon qui criait, lors d'une autre tragédie de notre histoire, quand aucun des passants ne semblait voir « l'Affiche rouge » : « Les gens allaient sans yeux pour vous le jour durant. » Ou à celle de Kateb Yacine qui écrivait à propos d'octobre 1961 :

« Peuple français, tu as tout vu  
Oui, tout vu de tes propres yeux.  
Tu as vu notre sang couler  
Tu as vu la police  
Assommer les manifestants  
Et les jeter dans la Seine.  
La Seine rougissante

N'a pas cessé les jours suivants  
 De vomir à la face  
 Du peuple de la Commune  
 Ces corps martyrisés  
 Qui rappelaient aux Parisiens  
 Leurs propres révolutions  
 Leur propre résistance.  
 Peuple français, tu as tout vu,  
 Oui, tout vu de tes propres yeux,  
 Et maintenant vas-tu parler ?  
 Et maintenant vas-tu te taire ! ? »

Kateb Yacine avait dû quitter Paris après une perquisition par la DST de la chambre où il habitait, et c'est à Tunis que l'ont atteint les nouvelles de cette nuit d'octobre. Cette nuit où la capitale de la France a connu, dans l'ignorance de l'immense majorité de ses habitants, le plus grand massacre d'ouvriers et de gens du peuple depuis la Semaine sanglante de 1871.

Peut-être, pour tenter d'en parler, faut-il des mots d'écrivains. Ceux de Leïla Sebbar, par exemple, fille d'une Française et d'un instituteur algérien, qui, vingt-cinq ans après la nuit du drame, écrivait en regardant l'image d'un magazine montrant l'instant précédant la tragédie : « Sur la photographie de presse, une femme porte haut le drapeau dont on distingue mal

l'étoile. On ne voit pas d'oliviers, seulement un poteau avec des feux pour régler la circulation... En tête de la manifestation, une femme algérienne sans foulard, ni robe à fleurs, ni *fouta*, et autour d'elle, pressés dans la foule, des hommes déterminés. La femme sourit, les hommes sont graves. Ils ne savent pas que la Seine, ce beau fleuve paisible qui fait des îles dans Paris, sera rouge à la fin de ce jour, et encore quelques jours<sup>2</sup>. »

Moins capables que d'autres à dire l'horreur de cette nuit pluvieuse d'octobre 1961, les mots de l'historien seront forcément assez plats.

La guerre d'Algérie touchait à sa fin puisque, après sept années de conflit et des centaines de milliers de morts, la politique du général de Gaulle, président de la V<sup>e</sup> République, en faveur de l'autodétermination avait été approuvée par référendum, le 8 janvier 1961, par un score sans appel de 75,25 %, en France et 69,09 % en Algérie, et que les négociations entre l'État français et les Algériens représentés par le Front de libération nationale avaient commencé. Mais, au sein même du gouvernement, certains n'y étaient guère favorables et restaient de farouches partisans d'une répression accrue contre le FLN. Le garde des Sceaux, Edmond Michelet, partisan de la paix et hostile aux violences répressives qui compromettaient l'avenir et étaient contraires aux droits de l'homme, avait dû démissionner le

---

1. Kateb Yacine, « Dans la gueule du loup », dans *17 octobre 1961. Mémoire d'une communauté*, éditions Actualité de l'immigration, Amicale des Algériens en Europe, Montreuil, 1987, p. 115-117.

---

2. Leïla Sebbar, « La Seine était rouge », dans *17 octobre 1961. Mémoire d'une communauté*, op. cit., p. 119-121.

23 août 1961. Aussitôt, les conditions des détenus algériens dans les prisons et les camps de détention se sont aggravées, et les plaintes des immigrés algériens contre les exactions de la police ont été enterrées... De Gaulle sait qu'il devra faire la paix. Mais il doit compter avec ceux qui l'ont porté au pouvoir. En particulier le Premier ministre, Michel Debré, qui apporte son soutien au ministre de l'Intérieur, Roger Frey, et au préfet de police de la Seine, Maurice Papon, tous opposés aux négociations avec le FLN – dont de Gaulle avait chargé Louis Joxe – et qui font tout pour qu'elles échouent.

Maurice Papon, nommé préfet de police en mars 1958 dans le département de la Seine, n'avait pas encore été mis en cause pour son rôle pendant l'Occupation, comme secrétaire de la préfecture de la Gironde, dans la déportation des Juifs de Bordeaux, rôle qui le fera condamner en 1998 pour complicité de crime contre l'humanité. Il avait été, peu avant, IGAME, c'est-à-dire préfet doté de pouvoirs extraordinaires, dans le Constantinois, où il avait mis en place les premiers centres de torture institutionnels d'Algérie. Il était partisan d'une guerre à mort contre la Fédération de France du FLN, et contre l'immigration algérienne qui la finançait et la soutenait très majoritairement, par l'importation dans la capitale des pires méthodes utilisées en Algérie.

Pour mener cette guerre totale, Maurice Papon avait créé tout un dispositif : à sa tête,

le Service de coordination des affaires algériennes (SCAA), dont dépendait le Service d'assistance technique (SAT), commandé par un militaire, le capitaine Raymond Montaner, revenu lui aussi d'Algérie. Celui-ci avait remis en juillet 1959 à Maurice Papon et à Michel Debré un projet intitulé *Destruction de l'Organisation rebelle dans le département de la Seine – Une Solution – La Seule!*, consistant à étendre à la région parisienne les moyens employés par les parachutistes lors de la bataille d'Alger. Le plan, approuvé en haut lieu, avait conduit à la création en décembre 1959 d'une Force de police auxiliaire (FPA) entièrement aux ordres de Montaner, composée d'hommes, souvent d'origine rurale, transplantés d'Algérie, dont certains ne parlaient pas français, dans un Paris qu'ils ne connaissaient pas. Maurice Papon raconte dans ses mémoires : « L'un de ces hommes se perd dans Paris dès sa première sortie. Il téléphone à la caserne. On lui demande de décrire le paysage qui l'entoure pour le remettre sur le bon chemin. Il répond qu'il se trouve à proximité d'un grand pont sous lequel ne coulait aucune rivière : c'était l'Arc de Triomphe<sup>3</sup> ! » C'est dire à quel point ces Algériens étaient à la merci de leur strict encadrement par des militaires.

---

3. Maurice Papon, *Les Chevaux du pouvoir. Le préfet de police du général de Gaulle ouvre ses dossiers, 1958-1967*, Plon, Paris, 1988, p. 190.

Ces hommes de la FPA étaient encasernés au Fort de Noisy-le-Sec, à Romainville ou dans des cafés-hôtels réquisitionnés des 13<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> arrondissements de Paris. Leur unité, totalement autonome et qui apparaissait aux fonctionnaires de la police parisienne comme un « État dans l'État<sup>4</sup> », était chargée des formes les plus violentes de la répression. Pour identifier les collecteurs des cotisations pour le FLN, ils n'hésitaient pas à arrêter des Algériens quasiment au hasard pour obtenir d'eux, au besoin sous la torture, les renseignements à partir desquels ils pourraient opérer d'autres arrestations. Raymond Muelle, proche de Montaner et comme lui ancien d'Indochine et d'Algérie, qui faisait partie du service Action du SDECE (Service de documentation extérieure et de contre-espionnage)<sup>5</sup>, est installé à côté de lui au Fort de Noisy-le-Sec, ce qui facilite leur étroite coopération. Muelle rapporte que l'un de ses associés, l'inspecteur Esteva, a fait remarquer un jour à Montaner : « Alors ça y est ! Tu l'as, ton armée privée<sup>6</sup> ! »

---

4. Témoignage anonyme cité par Rémy Valat, *Les Calots bleus et la bataille de Paris. Une force de police auxiliaire pendant la guerre d'Algérie*, Michalon, Paris, 2007, p. 107.

5. Maurice Faivre, « L'affaire K comme Kabyle (1956) », dans *Revue d'histoire. Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 191, 1998, p. 38.

6. Raymond Muelle, *Sept ans de guerre en France. Quand le FLN frappait en métropole*, Éditions du Patrimoine, Monaco, 2001, p. 179.

Les méthodes de terreur employées par cette FPA suscitent l'indignation des habitants des quartiers où ils sévissent, notamment les 13<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> arrondissements. De nombreuses plaintes sont déposées à leur encontre pour séquestrations arbitraires, tortures et disparitions, qui resteront toutes sans suite. De vigoureuses protestations ont été émises dès avril 1960 au conseil municipal de Paris, notamment par Claude Bourdet, conseiller du 13<sup>e</sup>. Dans les organes de presse les plus divers, *Libération*, *L'Humanité*, *France-Soir*, *Le Monde*, *La Croix*, *Témoignage chrétien*, *Réforme*, *France-Observateur*, *Tribune socialiste*, *Les Temps modernes...*, paraissent des articles indignés sur ces hommes de la FPA, couramment et improprement appelés les *harkis*. *Le Figaro* lui-même titre : « Des traces de sévices sur des Algériens plaignants contre des harkis<sup>7</sup> ».

En représailles, plusieurs membres du SAT et de la FPA sont tués par le FLN. Maurice Papon signalera dans ses mémoires cinq tués au sein du SAT dans les huit mois précédant le 17 octobre 1961<sup>8</sup>. Le 5 juin 1961, un groupe d'une vingtaine de soldats algériens du contingent, permissionnaires du 93<sup>e</sup> régiment d'infanterie stationné à Versailles, participent à une attaque contre des cantonnements de la FPA<sup>9</sup>. D'autres

---

7. Paulette Péju, *Les Harkis à Paris*, François Maspero, 1961, rééd. La Découverte, Paris, 2000, p. 59.

8. Maurice Papon, *Les Chevaux du pouvoir*, *op. cit.*, p. 185.

9. *Ibid*, p. 199-200.

membres de cette police auxiliaire sont tués par des hommes du FLN dans des attentats isolés. Mais une directive datée du 7 octobre 1961 de la direction de la Fédération de France, signée de Kaddour (Amar Lamrani), qui était pourtant connu plutôt pour ses tendances autoritaires et ses méthodes expéditives<sup>10</sup>, incite ses militants à tenter de rallier les hommes de la FPA : « Il serait plus rentable de les organiser au sein même de la caserne pour faire ensuite un coup spectaculaire, soit une désertion massive, soit provoquer une mutinerie à l'intérieur de la caserne. Nous croyons qu'il [y a] des moyens de faire mieux que la liquidation physique et individuelle. Si nous pouvions "récupérer" les harkis et faire une action politique spectaculaire, ça serait beaucoup plus rentable que la vengeance sur des pauvres types égarés. » Un appel avait été lancé dès l'été 1960 par la Fédération de France du FLN pour inciter ces derniers à l'aider<sup>11</sup>.

---

10. Cette directive a peut-être été rédigée en réalité par Ali Haroun, qui a signé « Kr » pour « Kaddour » un certain nombre de notes. Voir Neil MacMaster et Jim House, « La Fédération de France du FLN et l'organisation du 17 octobre 1961 », dans Raphaëlle Branche (dir.), *La Guerre d'indépendance des Algériens (1954-1962)*, Perrin, coll. « Tempus », Paris, 2009, p. 312.

11. « Harkis ! "Calots bleus" ! Membres des "Forces de police auxiliaire" ! », appel de la Fédération de France du FLN publié dans le n° 68, du 5 août 1960, d'*El Moudjahid*, organe central du Front de libération nationale. Un tract qui le reproduit figure dans les archives de la préfecture de police de Paris (H1B7), publié par Rémy Valat, *Les Calots bleus et la bataille*

Nombre des hommes qui avaient été incorporés à la FPA, en découvrant à Paris le rôle qu'on leur fait jouer, la quittent ou cherchent à le faire. Un rapport conservé aux archives de la préfecture de police de Paris relève que, sur les 600 membres de la Force de police auxiliaire durant sa première année d'existence, plus de 40 % n'en faisaient plus partie en décembre 1960, dont 101 qui l'avaient abandonnée en fin de contrat<sup>12</sup>. Mais en 1961, année où le FLN parvient à infiltrer la FPA et à y gagner un certain nombre de ses membres à sa lutte, plusieurs hommes qui ne voulaient plus en faire partie ou qui l'avaient quittée sont assassinés sur ordre de ses responsables. Ainsi, d'après Constantin Melnik, conseiller du Premier ministre Michel Debré pour les questions de sécurité, Raymond Montaner a demandé au SDECE d'assassiner un membre de la FPA, Rachid Khilou, alors en permission à Valence pour rendre visite à un membre de sa famille, parce qu'il soupçonnait ce dernier de vouloir en partir. Ce qui fut fait en pleine rue par les hommes de Raymond Muelle<sup>13</sup>.

---

*de Paris, op.cit.*, p. 250-251. Voir p. 68.

12. Archives de la préfecture de police de Paris, Ha 84, dossier « FPA : création de l'unité 1959-1960 », rapport adressé à Pierre Somveille par Roland Faugère, daté du 27 décembre 1960. Cité dans Linda Amiri, *La Bataille de France. La guerre d'Algérie en métropole*, préface de Benjamin Stora, Robert Laffont, Paris, 2004, p. 112.

13. Constantin Melnik, *La mort était leur mission. Le service*

Signalons au passage que ce rôle particulier de la FPA a eu une conséquence très négative sur la perception par l'opinion française du phénomène des harkis en Algérie. En effet, c'est en entendant parler de cette troupe mise en place par Maurice Papon – qui n'était pas représentative de l'ensemble des forces auxiliaires indigènes en Algérie, qui, elles, constituaient au sens propre les harkis – que les Français ont entendu pour la première fois ce terme, associé le plus souvent à des actes qu'ils réprouvaient. Il faut probablement y voir l'une des causes de l'assimilation aussi abusive que répandue des supplétifs algériens durant cette guerre avec les collaborateurs français des années 1940-1944. Et de l'indifférence qui s'est trop souvent manifestée en France en 1962 vis-à-vis des hommes qui ont dû fuir des massacres avec leur famille lors de l'indépendance de l'Algérie.

Le 2 octobre 1961, le diplomate suisse Olivier Long transmet à Louis Joxe, représentant du gouvernement français, la proposition de la délégation algérienne de reprendre les négociations, dont une première session, à Évian, entre le 20 mai et le 13 juin, s'était interrompue sur un désaccord relatif au Sahara. Après les propos du général de Gaulle le 5 septembre, prenant acte de ce que les Algériens considéraient que le Sahara

faisait partie de leur pays, le FLN était prêt à poursuivre le processus. Le 6 octobre, Olivier Long avise le FLN que son message a été transmis et qu'il ne doute pas du désir du gouvernement français de poursuivre les négociations<sup>14</sup>. C'est précisément à ce moment que Maurice Papon, à la suite d'un conseil interministériel tenu le 5 octobre, décide de franchir un palier dans la guerre contre le FLN à Paris et dans le département de la Seine. Il annonce un couvre-feu à l'encontre des seuls Algériens, assorti de la fermeture des cafés qu'ils fréquentent, ce qui a notamment pour effet de rendre quasiment impossibles les collectes de fonds et les réunions. Olivier Long, après avoir rencontré à nouveau Louis Joxe le 13 octobre, écrira qu'il a senti « au cours de cet entretien, comme lors du précédent, une certaine réserve due probablement à des divergences de vues, peut-être au sein même du gouvernement français<sup>15</sup> ». Pour lui, ce couvre-feu comme la répression du 17 octobre sont apparus comme une tentative de sabotage des négociations en cours. Il est indéniable que ce couvre-feu, au moment même où la paix se dessinait à l'horizon, était une véritable déclaration de guerre au FLN. Une guerre dont Maurice Papon avait achevé les préparatifs. Outre la mise en place du SCAA,

---

*Action pendant la guerre d'Algérie*, Plon, Paris, 1996, p. 181. Ce meurtre est confirmé par Rémy Valat, *Les Calots bleus et la bataille de Paris*, op. cit., p. 126-129.

---

14. Olivier Long, *Le Dossier secret des Accords d'Évian. Une mission suisse pour la paix en Algérie*, Office des publications universitaires, Alger, 1989, p. 101.  
15. *Ibid.*, p. 102.

du SAT et de la FPA, il avait constitué depuis juin 1960 des « équipes spéciales » composées de policiers en civil (un brigadier et cinq gardiens de la paix) à bord d'un véhicule devant opérer « aux heures estimées les plus propices, notamment en soirée et de nuit ». Ce sont elles qui, surtout à partir de l'été 1961, quand Papon a eu davantage les mains libres après le départ d'Edmond Michelet du ministère de la Justice, se sont livrées à des mitraillages de cafés et au meurtre de passants algériens, qui ont fait des dizaines de victimes.

Si on rapproche le déclenchement de la guerre que lance Maurice Papon contre le FLN à Paris de la chronologie des rencontres, le 2 puis le 13 octobre, entre Louis Joxe et Olivier Long, on peut sans conteste résoudre ce qui apparaissait à Pierre Vidal-Naquet comme une des « énigmes les plus étranges que pose à l'historien et à l'honnête homme la guerre d'Algérie » : le fait qu'au moment où la paix était désormais certaine, « c'est justement alors, en 1961-1962, que cette même guerre atteint à Paris son pic de violence<sup>16</sup> ». En effet, le 17 octobre 1961 à Paris, tout comme le déchaînement de violence terroriste de l'OAS, en France et surtout en Algérie, ne peuvent être compris que comme les derniers feux de la folie coloniale. Ces événements sont

le paroxysme et en même temps le révélateur de cet épisode colonial dans lequel la France, comme d'autres, s'est fourvoyée, et où elle a risqué de perdre les plus beaux principes que son histoire a portés.

En même temps, ce couvre-feu discriminatoire décidé le 5 octobre, qui fut l'un des derniers épisodes de la guerre d'Algérie, est emblématique de l'hypocrisie et du double langage qui ont caractérisé toute la période coloniale. Car Maurice Papon a informé ce 5 octobre tous les personnels de la police d'un « couvre-feu pour les Français musulmans d'Algérie », mais le communiqué qu'il a rendu public le lendemain, approuvé par le ministre de l'Intérieur Roger Frey, n'a pas repris le terme de *couvre-feu*. Pour éviter de formuler une interdiction s'adressant à une partie de la population sur un critère ethnique, qui était en contradiction avec les principes fondamentaux de la constitution républicaine, il a déguisé l'interdiction de circuler sous la forme d'un simple « conseil » ou, plus loin, d'une « vive recommandation »... Autant de substitutions de termes et de ruses du langage administratif qui étaient présentes tout au long de l'histoire coloniale et sont emblématiques de la distance qui a toujours séparé le discours colonial des pratiques réelles dans les colonies. Les principes de la République n'ont cessé de s'arrêter, sans le dire, aux limites du fait colonial. Dans la « République réelle » de l'ère

---

16. Pierre Vidal-Naquet, « Alger-Paris-Alger », préface à la réédition de Paulette Péju, *Ratonnades à Paris*, précédé des *Harkis à Paris*, La Découverte/Poche, Paris, 2000, p. 5.

coloniale, la liberté d'expression, par exemple, ne s'appliquait pas aux partisans de l'indépendance dans les colonies, car vouloir l'indépendance, ce n'était pas avoir une pensée ou une opinion, c'était mener des « activités subversives anti-françaises », donc se rendre coupable d'une activité criminelle. À ces gens, ne s'appliquait donc pas non plus le droit de manifestation. Arborer, par exemple, un drapeau algérien était un acte intolérable qui pouvait amener à ouvrir le feu sur ceux qui le portaient, comme c'est arrivé le 8 mai 1945 à Sétif ou, par extension des pratiques coloniales, à Paris même, le 14 juillet 1953, place de la Nation. De la même façon, dans la logique des pratiques coloniales, la manifestation du 17 octobre avait beau être dépourvue de drapeaux, de banderoles et de pancartes, elle était une démonstration muette en faveur de l'indépendance et, comme telle, absolument intolérable. Ceux qui refusaient qu'il soit mis fin au système colonial se sont acharnés à transposer cette logique jusqu'à l'absurde et jusqu'aux sommets de l'horreur, y compris en France même. À l'impression d'être confronté à une énigme doit faire place le constat de la cohérence et de la logique implacable du fait colonial à l'heure de son agonie.

La violence de la répression dans la nuit du 17 octobre 1961 et dans les jours qui ont suivi, en effet, ne doit rien au hasard. Elle témoigne d'une préparation. En plus de la mise en place par

Maurice Papon, avec le soutien du ministre de l'Intérieur et du Premier ministre, des structures répressives déjà évoquées, cette répression résulte d'une forme d'encouragement et d'orchestration de la violence, dans les semaines qui ont précédé et durant la nuit fatidique, auprès de l'ensemble des personnels de la préfecture de police. Le 5 septembre, dans une note adressée au directeur du Service de coordination des affaires algériennes et au directeur général de la police municipale, le préfet de police a autorisé explicitement les exécutions sommaires d'Algériens interpellés : « Les membres des groupes de choc surpris en flagrant crime doivent être abattus sur place par les forces de l'ordre. » La notion de « flagrant délit » étant, par ailleurs, dans des instructions verbales, laissée à l'entière appréciation des policiers avec promesse d'impunité. Le 2 octobre, Maurice Papon a tenu des propos qui sont allés encore davantage dans le sens d'un « permis de tuer ». Dans la cour d'honneur de la préfecture de police, lors des obsèques du brigadier Jean Demoen, tué par un groupe armé du FLN, il a lancé : « Pour un coup reçu, nous en porterons dix ! » Message qui a été compris par les policiers comme : « Pour un policier tué, nous tuons dix Algériens suspects d'être des soutiens du FLN. » Dans ces conditions, une atmosphère de peur et de légitimation du meurtre a été systématiquement créée, donnant une parfaite bonne conscience à des

actes présentés comme une riposte légitime au meurtre des policiers survenus récemment, assortie d'une garantie totale d'impunité.

Ces meurtres de policiers s'étaient bel et bien produits. Le 13 octobre, le ministre de l'Intérieur Roger Frey en a donné le bilan devant les députés : « Depuis le 1<sup>er</sup> mai 1961 [...], 12 policiers ont payé de leur vie [...] leur lutte contre la rébellion. » Mais il se gardait bien de dire qu'il s'agissait, du moins selon les consignes données par la direction de la Fédération de France du FLN – des consignes qui n'ont, certes, pas toujours été appliquées –, d'opérations nominales ciblées en riposte aux dizaines de fusillades par des policiers d'Algériens isolés et de cafés ou hôtels qu'ils fréquentaient, que la préfecture avait multipliées depuis l'été 1961. Des fusillades dont les victimes étaient toujours annoncées par la préfecture comme résultant de « règlements de compte entre Algériens ». À plusieurs reprises, face à cette situation, la direction de la Fédération de France du FLN – qui a établi que cette vague d'agressions venait de policiers et non de leurs adversaires messalistes – a demandé à ses militants de ne pas s'en prendre à des fonctionnaires qui ne seraient pas individuellement identifiés et jugés personnellement responsables d'actes précis de répression. La note du 7 octobre déjà citée qui incitait à tenter de rallier les auxiliaires de la FPA le rappelle : « Dans une directive datée du 27 août 1961, nous

vous avons posé la question à savoir sur quel principe se base-t-on pour abattre de simples gardiens de la paix ? Dans une autre directive datée du 16 septembre 1961, la même question vous a été reposée, nous n'avons reçu aucune explication à ce sujet jusqu'à ce jour. Nous vous demandons [...] de cesser toute attaque contre les policiers, et s'il y a légitime défense, et qu'un policier est abattu, nous fournir un rapport circonstancié [...] » La majeure partie de la presse française, en revanche, fait chorus au discours de Maurice Papon. *Paris Presse* titre le 10 octobre : « Les policiers parisiens ont 50 morts à faire payer au FLN ».

Pour Papon comme pour la grande presse, les ripostes contre des policiers responsables d'exécutions sommaires de militants du FLN ou d'immigrés algériens ne sont pas considérées comme telles. Tous les meurtres de policiers sont présentés comme des attentats aveugles et comme des actes premiers légitimant encore davantage de répression. Par les informations distillées aux policiers comme à la presse, le préfet de police a suscité et entretenu la répression du 17 octobre. Des policiers ont rapporté que Papon avait dit lors de plusieurs visites, en octobre, dans les commissariats de Paris et de banlieue : « Réglez vos affaires avec les Algériens vous-mêmes. Quoi qu'il arrive, vous êtes couverts », et qu'un de ses adjoints avait précisé : « Même si les Algériens ne portent pas

d'armes sur eux, vous devez penser qu'ils ont toujours des armes<sup>17</sup>. » Et, dès le début de la soirée du 17 octobre, différents témoignages ont rapporté que la radio des cars de police avait annoncé des assassinats de policiers inventés dans le but d'abuser les fonctionnaires de police en suscitant chez eux un réflexe de vengeance<sup>18</sup>. Les violences de cette nuit, Papon les a assumées et en a couvert les auteurs. Dans son ordre du jour du 1<sup>er</sup> novembre destiné aux personnels de la préfecture, il les a félicités : « Lors des manifestations des musulmans algériens déclenchées par le FLN, vous avez rempli pleinement votre mission. » Même attitude chez le ministre de l'Intérieur Roger Frey. Confronté à l'interpellation indignée du député Claudius-Petit, le 30 octobre, à l'Assemblée nationale, il lui a fait la réponse que font tous ceux qui savent que l'absence de preuves permettra le déni des crimes qu'ils ont organisés : « Je n'ai pas eu encore entre les mains le début du commencement de l'ombre d'une preuve. » Quant à Maurice Papon, quand on lui montrera en 1999 des photos de victimes prises cette nuit-là, il dira : « Les photographies d'Élie Kagan ? Je n'y crois pas, c'est un montage<sup>19</sup>. »

17. Voir le texte du policier ancien résistant Émile Portzer et du brigadier-chef Bernej (*infra*, p. 90).

18. Voir les questions posées par Claude Bourdet à Maurice Papon le 27 octobre 1961 au conseil municipal de Paris (*infra*, p. 72).

19. *Le Monde*, 7/8 février 1999, p. 9.

Les faits, pourtant, sont les suivants : dans une situation où beaucoup d'Algériens avaient eu à subir les conséquences du couvre-feu et de l'accentuation de la répression, fortement incités à aller manifester par l'ordre diffusé par le FLN, des dizaines de milliers d'entre eux, entre 30 000 et 50 000, sont allés vers le centre de Paris sans aucune arme. Beaucoup ont été appréhendés à la sortie des stations de métro et conduits dans des cars de police, où ils ont été passés à tabac. Les cortèges qui ont réussi à se former, avenue de Neuilly, sur les grands boulevards ou au Quartier latin, ont été violemment chargés par les policiers, qui ont ouvert le feu à plusieurs endroits et frappé des manifestants qui ne résistaient pas. Les violences se sont poursuivies pendant plusieurs jours dans les lieux de rassemblement. Il y eut au total 15 000 arrestations, dont 3 000 furent maintenues. Des milliers d'Algériens furent reconduits en Algérie, dont une partie aussitôt internée. Des hommes furent jetés à la Seine. Le nombre des morts est probablement de l'ordre de deux cents<sup>20</sup>.

Dans un texte écrit en 1986 pour le vingt-cinquième anniversaire de l'événement, soit à

20. La liste actualisée qu'a publiée en 2009 Jean-Luc Einaudi recense 389 cas de Nord-Africains, des Algériens pour la plupart, morts ou disparus durant l'automne 1961, dans les départements de la Seine et de la Seine-et-Oise de l'époque. Jean-Luc Einaudi, *Scènes de la guerre d'Algérie en France. Automne 1961*, Le Cherche-Midi, Paris, 2009, p. 391-406.

mi-chemin du temps qui nous en sépare, Pierre Vidal-Naquet écrivait: «En dépit d'efforts réels, ce drame est, encore aujourd'hui, un des moins bien connus de l'histoire de Paris. Sans doute un film lui a-t-il été consacré, *Octobre à Paris*, de Jacques Panijel. Sans doute a-t-on pu lire, l'an dernier, le livre de Michel Levine *Les Ratonnades d'octobre*, qui porte ce sous-titre exact : *Un meurtre collectif à Paris*. Il y a quelques années aussi, un roman de la série noire, dû à Didier Daeninckx : *Meurtres pour mémoire*. Beau titre et beau livre, mais, de mémoire, sauf chez les Algériens et chez le petit nombre de ceux qui s'étaient engagés contre la guerre d'Algérie par esprit de justice, il n'y en eut guère<sup>21</sup>. » Il a fallu attendre, en 1991 et 2001, les trentième et quarantième anniversaires du drame pour que d'autres films, d'autres livres et des articles de presse nous en parlent, qu'une plaque soit apposée par la Mairie de Paris sur le pont Saint-Michel et pour que des rassemblements de plus en plus nombreux marquent chaque année son anniversaire. À quand la reconnaissance officielle des responsabilités de l'État dans ce crime et l'ouverture complète des archives permettant de comprendre ce qui l'a rendu possible ? Pierre Vidal-Naquet ajoutait qu'il tenait à qualifier ce massacre de

21. Pierre Vidal-Naquet, « Ce jour qui n'ébranla pas Paris », dans *17 octobre 1961. Mémoire d'une communauté*, op. cit., p. 45.

*pogrom*. Un éditeur l'ayant invité à ne pas utiliser ce terme en lui disant qu'il ne s'employait, d'après les dictionnaires, que pour le massacre des Juifs, il avait tenu à le faire rétablir et publier<sup>22</sup>. Il est un fait que le rapprochement entre cette explosion de haine anti-arabe à l'heure des derniers soubresauts du colonialisme avec les poussées de haine antijuive a été fait très souvent par les rares personnes qui s'en sont scandalisées sur le moment. Emblématique est l'indignation du photographe Élie Kagan, qui avait dû, enfant, porter l'étoile jaune et qui était comme ramené en arrière par ce qu'il voyait. Il écrira sur un carnet :

« [...] Octobre 1961

Juillet 1942

Métro, wagons bondés

Français, nez contre vitres, indifférents,  
on tire, on tue, et puis on efface vite.

Et moi Seul, tout seul avec ma peur au ventre  
Qui fait mon métier d'homme

Et fixe pour toujours

Le crime, l'assassinat

La mort des innocents

En espérant, Naïf

Que peut-être les images réveilleront les autres<sup>23</sup> [...] »

22. *Ibid*, p. 45-46.

23. Jean-Luc Einaudi et Élie Kagan, *17 octobre 1961*, postface de Thérèse Blondet-Bisch, Actes Sud/Solin, 2001, p. 74.

Le 12 février 1962, lors des obsèques des victimes de la manifestation de Charonne<sup>24</sup>, auxquelles participaient un demi-million de personnes, un seul orateur, celui qui intervenait au nom du syndicat CFTC (qui deviendrait la CFDT), a fait une allusion aux victimes algériennes du mois d'octobre précédent. *Vérité-Liberté* exprimait sa gêne en publiant une photo de l'immense foule assemblée surmontée du titre : « Et ceux du 17 octobre<sup>25</sup> ? »

Cinquante ans plus tard, la société française va-t-elle enfin comprendre la portée de cet événement ? En bravant le couvre-feu, les manifestants algériens d'octobre 1961 ont affirmé leur volonté de transgresser l'interdit colonial, quels que soient les déguisements et les précautions de langage dont celui-ci cherchait à s'entourer. Ils ont affirmé en masse leur volonté de cesser d'être invisibles. « On a vu place de l'Opéra les parias des bidonvilles », a écrit Kateb Yacine<sup>26</sup>. Et ces parias ont eu, de surcroît, l'impudence de s'habiller comme des citoyens,

de porter des vestons, des chemises blanches, des cravates, des robes et des vêtements du dimanche, pour affirmer en plein Paris qu'ils ne voulaient plus être les inconnus des colonies, des bidonvilles et des banlieues lointaines, dépourvus d'existence et d'égalité.

Ce fut l'un des quelques moments où le peuple algérien s'est exprimé et où il est apparu comme un acteur indéniable du conflit. Ces moments, en effet, n'ont pas été très nombreux durant cette guerre d'indépendance algérienne qui fut surtout une guerre de maquis et d'attentats. On peut probablement en distinguer quatre, avant la grande explosion populaire de juillet 1962, lors de l'indépendance. La manifestation du 17 octobre 1961 à Paris est l'un d'entre eux, avec, en Algérie : l'insurrection paysanne du 20 août 1955 dans le Constantinois, le départ des étudiants algériens de leurs universités le 19 mai 1956 et les manifestations populaires en faveur de l'indépendance du 11 décembre 1960. Tous furent de ces rares moments où le peuple algérien lui-même, indépendamment des consignes du FLN, qui l'encourageaient, certes, à prendre part à ces mouvements, a montré, par l'importance de sa mobilisation, qu'il voulait entrer en scène et faire entendre sa propre voix. On peut se demander si, dans ces moments, le FLN n'a pas parfois plutôt suivi, en tentant de les encadrer de manière plus ou moins efficace ou discutable, des besoins

---

24. Le 8 février 1962, à l'appel du PCF, de la CGT, de la CFTC, de l'Unef, du PSU et d'autres organisations de gauche, une manifestation est organisée à Paris pour dénoncer les agissements de l'OAS et la guerre d'Algérie. Ce rassemblement interdit, le préfet Papon donne l'ordre de le réprimer. Parmi les manifestants, chargés violemment au métro Charonne, neuf trouveront la mort.

25. *Vérité-Liberté. Cahiers d'information sur la guerre d'Algérie*, n° 16-17, février-mars 1962, p. 1.

26. Kateb Yacine, « Dans la gueule du loup », *op. cit.*, p. 116.

d'expression populaire qui s'exprimaient fortement indépendamment de lui. Quoi qu'il en soit, davantage probablement que les actions militaires, ce sont ces mouvements populaires qui ont provoqué la défaite de la puissance coloniale. Qui ont fait que la guerre d'Algérie s'est achevée pour la France par un « Dien Bien Phu politique<sup>27</sup> ».

Cela n'exclut pas, au contraire, de poser des questions sur l'autoritarisme qui a prévalu au sein du FLN. L'arbitraire qui s'est déployé dans la société algérienne au lendemain de l'indépendance n'est pas né de rien, il s'est construit au sein même du FLN durant la guerre. Le chef de la Fédération de France, Omar Boudaoud, nommé en juin 1957, au moment où la direction du FLN a décidé d'éliminer, par tous les moyens, les rivaux du MNA pourtant issus du même mouvement indépendantiste, le PPA-MTLD, était représentatif du comportement autoritaire qui s'est imposé un peu partout au sein du Front et qui a eu des conséquences sur l'organisation de la mobilisation d'octobre 1961<sup>28</sup>. La question des menaces contre ceux qui ne manifesteraient

pas et celle des risques qu'on faisait courir aux manifestants doivent être aussi posées. De tout cela, il faut écrire l'histoire, une histoire qui ne peut se réduire au seul recueil des souvenirs individuels. Les mémoires sont trompeuses, comme l'ont montré les historiens britanniques Neil MacMaster et Jim House en établissant que le militant du FLN qui avait déclaré être le principal organisateur à Paris du 17 octobre et porter le pseudonyme de « Maurice » s'était en réalité attribué la fonction et le pseudonyme d'un autre militant<sup>29</sup>. Selon eux, la notice biographique rédigée par sa fille dans le livre paru en 2001, *Le 17 octobre 1961. Un crime d'État à Paris*, n'est donc pas exacte sur ce point<sup>30</sup>. Ces historiens ont aussi montré, sur la base d'une étude minutieuse des archives du FLN saisies par la police, que « les processus qui présidèrent à l'organisation des manifestations d'octobre furent très complexes » et qu'ils doivent être également rapprochés des enjeux politiques internes au FLN, relatifs notamment aux

27. *11 décembre 1960. Le Dien Bien Phu politique de la guerre d'Algérie*, NAQD, « Petite Collection-histoire », Alger, 2010.

28. « En désaccord sur le mot d'ordre de porter en France la guerre sans qu'il en eût été sérieusement discuté, [Mohammed] Harbi préféra finalement démissionner en septembre 1958 du comité fédéral et reprendre un temps ses études en Suisse », Gilbert Meynier, *Histoire intérieure du FLN, 1954-1962*, Fayard, Paris, 2002, p. 534.

29. Ils montrent que « Maurice » n'était pas Mohammedi Saddek mais était en réalité Mohamed Zouaoui. Neil MacMaster et Jim House, « La Fédération de France du FLN et l'organisation du 17 octobre 1961 », dans Raphaëlle Branche (dir.), *La Guerre d'indépendance des Algériens (1954-1962)*, op. cit., p. 127-149.

30. Anissa Mohammedi, « Mohammedi Saddek, un combattant du FLN », dans Olivier Le Cour Grandmaison (dir.), *Le 17 octobre 1961. Un crime d'État à Paris*, La Dispute, Paris, 2001, p. 141-156.

rapports de force entre la Fédération de France et le GPRA<sup>31</sup>. Le travail historique nécessaire sur toutes ces questions doit être poursuivi<sup>32</sup>.

Mais l'essentiel est de prendre la mesure de l'événement. Pour dire ce qu'était le colonialisme contre lequel ces manifestants se sont dressés, revenons aux mots d'un écrivain. Dans son *Journal*, en décembre 1961, Jean Amrouche, auteur algérien d'origine berbère reconnu alors en France par nombre d'intellectuels et de gens de culture, ami de Gide, de Mauriac, de Claudel et de Camus, disait sa douleur personnelle de se heurter dans la société française à une sorte de mur qui le repoussait. Cela dans une phrase lapidaire et elliptique, mais qui définit bien cet impensé colonial à l'origine des violences d'octobre comme de leur déni : « Condition du Paria : Français selon la loi, en partie selon ses mœurs, l'esprit, mais une partie de la demeure m'a toujours été interdite<sup>33</sup>. »

---

31. Le Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA) était le bras politique du Front de libération nationale (FLN) durant la guerre d'Algérie. Il négociera les accords de paix (accords d'Évian) avec la France en 1962.

32. Voir sur ce point la thèse de Linda Amiri (2011) sur la Fédération de France du FLN, ainsi que celle d'Amar Mohand Amer (2010) sur la crise du FLN de l'été 1962. Et aussi : *Le 17 octobre des Algériens, la triple occultation d'un massacre*, texte inédit de Paulette et Marcel Péju, introduction de Gilles Manceron, La Découverte, Paris, 2011.

33. Jean El Mouhoub Amrouche, *Journal 1928-1962*, édité et présenté par Tassadit Yacine Titouh, Non Lieu, Paris, 2009, p. 354.

**Ordre du jour du préfet de police Maurice Papon  
5 octobre 1961**

**Note de service n° 149-61 du directeur général  
de la police municipale, Maurice Legay, desti-  
née à la hiérarchie**

Je vous communique ci-dessous le texte d'un ordre du jour que vient de me faire parvenir M. le préfet de police et qui annonce la mise en application de mesures qui rendront plus facile le contrôle du milieu FMA<sup>1</sup>.

Vous voudrez bien le porter à la connaissance du personnel placé sous votre autorité en le faisant lire à trois appels et en le faisant afficher dans les postes et locaux de vos services.

**Ordre du jour de Maurice Papon**

Dans le cadre des mesures prises pour neutraliser le terrorisme algérien et accroître la protection des personnels de police, j'ai décidé de prononcer le couvre-feu, pour les Français musulmans d'Algérie, de 20 h 30 à 5 h 30 du matin.

D'autre part, les débits de boissons tenus et fréquentés par les Français musulmans doivent être fermés à partir de 19 heures.

Enfin, tout Français musulman circulant en voiture doit être interpellé et, en attendant la décision du commissaire de police ou du Service

---

1. Français musulmans d'Algérie. NDE.

de coordination des affaires algériennes, la voiture sera provisoirement mise en fourrière.

Cet ensemble de disposition doit faciliter les contrôles des services de police et l'efficacité de leurs surveillances, dans de meilleures conditions de sécurité pour le personnel.

**Communiqué du préfet de police Maurice Papon  
5 octobre 1961 à 17 heures.**

Dans le but de mettre un terme sans délai aux agissements criminels des terroristes, des mesures nouvelles viennent d'être décidées par la préfecture de police.

En vue d'en faciliter l'exécution, il est conseillé de la façon la plus pressante aux travailleurs algériens de s'abstenir de circuler la nuit dans les rues de Paris et de la banlieue parisienne, et plus particulièrement de 20 h 30 à 5 h 30 du matin. Ceux qui, par leur travail, seraient dans la nécessité de circuler pendant ces heures pourront demander au secteur d'assistance technique de leur quartier ou de leur circonscription une attestation qui leur sera accordée après justification de leur requête.

D'autre part, il a été constaté que les attentats sont la plupart du temps le fait de groupes de trois ou quatre hommes. En conséquence, il est très vivement recommandé aux Français musulmans de circuler isolément, les petits groupes risquant de paraître suspects aux rondes et patrouilles de police.

Enfin, le préfet de police a décidé que les débits de boissons tenus et fréquentés par les Français musulmans d'Algérie doivent fermer chaque jour à 19 heures.

**Circulaire n° 43-61 du directeur général  
de la police municipale de Paris concernant  
la « circulation des Français musulmans  
algériens »  
7 octobre 1961**

M. le préfet vous a communiqué, dans son ordre du jour du 5 octobre 1961, les mesures qu'il avait prises pour neutraliser le terrorisme algérien et accroître la protection des personnels de police.

La présente circulaire a pour objet de préciser les modalités d'application de ces mesures.

**1. Couvre-feu.** Le couvre-feu est applicable pour les Français musulmans algériens de 20h30 à 5h30 du matin. Ceux qui seront interpellés pendant ces heures sur la voie publique devront être conduits au poste, pour être dirigés sur le centre d'identification de Vincennes.

Toutefois, ceux d'entre eux qui seraient obligés, pour des raisons professionnelles, de se trouver dehors pendant la durée du couvre-feu, soit qu'ils se rendent sur leur lieu de travail ou qu'ils en reviennent, doivent représenter une attestation de leur employeur visée par le service d'assistance technique aux Français musulmans algériens. Ce visa est valable un mois. À l'issue de ce délai, il doit être renouvelé. Il reste bien entendu que ce laissez-passer ne

devra pas être considéré comme valable si le Français musulman algérien qui le présente est manifestement soit hors de l'itinéraire qu'il doit normalement suivre pour aller ou revenir de son travail à son domicile, soit dans un temps où sa présence sur la voie publique ne peut s'expliquer par l'horaire de son travail.

**2. Circulation des Français musulmans algériens en voiture.** Les mesures exposées ci-dessous sont applicables aux Français musulmans algériens circulant en voiture en tout temps.

Les Français musulmans algériens propriétaires, conducteurs ou passagers des véhicules automobiles interpellés sur la voie publique, de jour comme de nuit, seront conduits dans les postes de police. Ils seront mis à la disposition des commissaires de police avec les véhicules qu'ils occupaient, qui seront pris en consigne.

La stricte application de cette réglementation constituerait pour certains Français musulmans algériens une gêne particulière dans l'exercice de leur profession.

Pour pallier ces inconvénients, des laissez-passer seront remis aux intéressés. La validité de ce titre est fixée à un mois.

Toutefois, les véhicules dont les conducteurs présenteront un laissez-passer devront néanmoins faire l'objet sur place d'une vérification de leur utilisation. Les occupants français

musulmans algériens autres que le conducteur titulaire du laissez-passer devront être interpellés, conduits au poste et mis à la disposition du commissaire de police.

Il convient de préciser que ces instructions ne sont valables qu'autant que l'affaire ne se présente pas au principal comme devant être traitée par procès-verbal. Dans ce cas, le commissaire de police de quartier ou de circonscription de banlieue est saisi conformément aux règles habituelles et il est bien évident alors que la production du laissez-passer ne doit pas empêcher de retenir le véhicule et de mettre les Français musulmans algériens qui l'occupent, y compris le titulaire du laissez-passer, à la disposition du commissaire de police.

Je rappelle pour terminer que l'ensemble de ces instructions (couvre-feu et circulation en automobile) ne sont pas applicables :

- aux élus français musulmans d'Algérie,
- aux hauts fonctionnaires sur présentation de leur carte professionnelle (Conseil d'État, Cour des comptes, Corps préfectoral, administrateurs civils des ministères, etc.),
- aux agents de la RATP sur présentation de leur carte de service,
- aux facteurs en tenue d'uniforme,
- aux personnels de l'Assistance publique sur présentation de leur carte professionnelle,
- aux Marocains et Tunisiens sous réserve de la vérification de leur titre de nationalité,

- aux étudiants français musulmans d'Algérie sur présentation de leur carte d'étudiant et après contrôle de leur activité.

**Circulaire du comité fédéral de la Fédération  
de France du FLN  
10 octobre 1961**

Cher frère,

Reçu votre courrier du 7.10.61<sup>2</sup>.

Après étude de la situation créée par les nouvelles mesures répressives prises (couvre-feu, transferts en Algérie, exécutions sommaires de compatriotes) et après avoir pris connaissance de votre rapport du 7 octobre 1961, le comité fédéral a pris les décisions suivantes :

Les mesures énumérées doivent être combattues énergiquement par une action en trois phases :

**Première phase**

1) Les Algériens boycotteront le couvre-feu. À cet effet, et à compter du samedi 14 octobre 1961, ils devront sortir en compagnie de leurs femmes et de leurs enfants, en masse.

Ils doivent circuler dans les grandes artères de Paris. Exemple : Champs-Élysées, boulevards Saint-Michel, Saint-Germain, Montmartre, etc.

2) Les commerçants ayant des établissements fixes doivent fermer durant 24 heures en signe de protestation contre le couvre-feu à caractère

raciste qui est imposé à nos compatriotes cafe-tiers et restaurateurs. Cette fermeture aura lieu le lendemain du boycott massif, c'est-à-dire le dimanche 15 octobre 1961.

**Observations :**

a) Vous devez faire votre possible afin d'appliquer les points ci-dessus aux dates indiquées. Au cas où le temps matériel ne vous le [permettrait] pas, déclencher ces opérations au plus tard à partir du mardi 17.10.61. L'action des commerçants devra toujours se faire le lendemain de l'action de boycott massif.

b) Les deux premiers jours de boycott avec participation de toute la colonie algérienne de Paris et sa banlieue (femmes, enfants, vieux, jeunes, hommes, etc.) doivent être spectaculaires. À partir du troisième jour, tous les hommes sortiront normalement comme par le passé, comme si la mesure du couvre-feu [n'existait] pas.

c) Les cadres importants, permanents, recherchés doivent éviter toutes ces manifestations par mesure de sécurité.

3) Comme il est à prévoir des arrestations ou des internements, il convient de préparer les femmes à une manifestation avec les mots d'ordre suivants :

- À bas le couvre-feu raciste
- Libération de nos époux et de nos enfants
- Négocier avec le GPRA
- Indépendance totale de l'Algérie, etc.

---

2. Le comité fédéral a été installé en Allemagne au début de 1958. Il est en contact avec l'organisation clandestine à Paris grâce à un système de liaisons presque quotidiennes par téléphone, courriers et messagers. NDE.

La manifestation aura lieu devant la préfecture de police le troisième ou le quatrième jour après le déclenchement du boycott du couvre-feu. À cette occasion, faites votre possible pour faire participer le maximum de femmes algériennes, faites en sorte que la manifestation soit encadrée par des militants expérimentés, évitez les provocations de tous bords.

4) Durant toute cette première phase, l'action de boycott sera soutenue par une action d'éclaircissement de l'opinion grâce à la diffusion massive du papier qui vous parviendra expliquant notre position et dénonçant le couvre-feu raciste et toutes les mesures répressives récemment prises par Papon. Nous vous rappelons que nous attendons les précisions indispensables pour la rédaction de ce papier.

Nous insistons sur la nécessité de nous envoyer d'extrême urgence tous les renseignements concernant les exécutions sommaires déjà citées dans votre dernier rapport ainsi que les méfaits dont se sont faits responsables les policiers abattus.

### **Deuxième phase**

Selon les développements de la première phase de l'action qui se déroulera à Paris, il est à prévoir l'extension de l'action à l'ensemble de la France. À cet effet, nous prévoyons le programme suivant :

1) Action de solidarité sous forme de manifestation des femmes algériennes devant les

préfectures des grands centres de province avec les mêmes slogans ci-dessus.

2) Pour votre information : les autres services de la Fédération développeront une action d'information et d'explication auprès des partis politiques, syndicats, milieux universitaires, personnalités de gauche, etc., pour leur demander le soutien approprié.

### **Troisième phase**

Déclenchement d'une grève générale de tous les Algériens. La durée de la grève est de 24 heures. Le lundi est à suggérer. Les commerçants participeront à cette grève générale par la fermeture de leurs établissements. Pour information : les détenus algériens dans toutes les prisons feront la grève de la faim le même jour que la grève générale. Les étudiants feront la grève des cours si ceux-ci [ont] commencé.

### **Observations générales**

Mettre en application la première phase qui concerne la région parisienne seulement. Au fur et à mesure du déroulement de chaque action, nous tenir au courant par des rapports détaillés.

Après l'application de la première phase, ne passez à la deuxième puis à la troisième qu'après directive expresse de la Fédération.

Fraternellement, Kr *[Kaddour, pseudonyme d'Amar Ladlani]*

**Déclaration du MRAP à propos des mesures prises contre les Algériens  
12 octobre 1961**

Le Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix (MRAP)<sup>3</sup> tient à souligner le caractère raciste du communiqué publié par la Préfecture de Police le 5 octobre 1961, et à exprimer l'émotion des antiracistes.

Le MRAP rappelle qu'aux termes mêmes de la Constitution française :

– tous les citoyens sont libres et égaux en droit, sans qu'il y ait à distinguer de leur lieu d'origine, de leurs croyances philosophiques ou religieuses ;

– que cette liberté et cette égalité ne trouvent leurs limites que dans le cadre de la Loi ;

– qu'en aucun cas la liberté ou l'égalité d'un groupe de citoyens ne peuvent être réduites à raison de la seule croyance et du seul lieu de naissance de ces citoyens.

On ne peut transgresser ces principes sans, du même coup, porter gravement atteinte aux fondements démocratiques de notre pays.

Monsieur le Préfet de Police, en « conseillant de la façon la plus pressante » aux « Français musulmans d'Algérie » de s'abstenir de circuler la nuit de 20 h 30 à 5 h 30, en leur recommandant

très vivement de ne circuler en toute occasion qu'isolément, en décidant la fermeture à 19 h des débits de boissons tenus et fréquentés par eux, institue, en fait et contrairement au droit français, un véritable couvre-feu pour un seul groupe de citoyens déterminés par leur confession et leur lieu de naissance présumé.

Le MRAP souligne la nocivité d'un tel communiqué officiel publié alors que la guerre d'Algérie a déjà gravement contribué à la renaissance du racisme en France.

Le MRAP appelle tous les antiracistes, tous les républicains à s'associer à sa protestation.

Il appelle tous les gens de cœur à affirmer et à promouvoir en toute occasion, par tous les moyens, l'esprit de fraternité et de compréhension humaine en vue de contribuer à la création d'un climat favorable à la recherche d'une solution pacifique par la négociation qui ne peut se fonder que sur le respect de la dignité de tous les hommes dans leur diversité.

3. Aujourd'hui, le sigle MRAP désigne le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples. NDE.

**Note de la Fédération de France du FLN  
17 octobre 1961**

1) Interdiction de prendre une arme avec soi, quelle qu'elle soit (arme, couteau, etc.).

2) Ne répondre à aucune provocation d'où qu'elle vienne (conserver le calme en toutes circonstances).

3) Le boycottage du couvre-feu raciste doit se dérouler pacifiquement, avec dignité et tout le calme absolu.

4) Tous militants et cadres sont chargés de respecter les consignes ci-dessus et de veiller à ce que le calme règne [...].

Nota-Abstentions : Toute abstention à la participation au boycottage du couvre-feu raciste et le dépassement des consignes données ci-dessus seront considérés comme un manquement au devoir et seront par conséquent l'objet de très graves sanctions [...].

**Communiqué de la préfecture de police  
17 octobre 1961 à minuit**

Dans la soirée du mardi 17 octobre, les formations de la Police municipale renforcées d'escadrons de gendarmes mobiles et de deux CRS ont eu à intervenir en de nombreux points de la capitale pour disperser des rassemblements de musulmans algériens qui, sur l'instigation de meneurs, avaient l'intention de manifester pour protester contre les récentes mesures prises par le ministre de l'Intérieur et le préfet de police.

Les principaux points de rassemblement ont été le rond-point de la Défense, les grands boulevards, le pont de Neuilly et certaines artères de la rive gauche.

Les manifestants ont été interceptés au fur et à mesure de leur arrivée et dirigés sur le centre de triage de Vincennes et le Palais des sports à la porte de Versailles.

Des engagements sérieux se sont produits notamment avenue de Neuilly, boulevard Saint-Germain et sur les grands boulevards.

Au cours de ces opérations, des coups de feu ont été tirés contre les membres du service d'ordre, qui ont riposté.

À 22 heures, on dénombrait deux morts et plusieurs blessés algériens ; une dizaine de gardiens de la paix étaient conduits à la Maison de santé.

7500 musulmans ont été appréhendés. Les opérations de vérification d'identité et de situation sont en cours. Une grande partie d'entre eux sera refoulée dès cette semaine sur l'Algérie, ainsi que les commerçants algériens qui suivraient demain les consignes de grève du FLN.

**Appel au peuple français de la Fédération  
de France du FLN  
18 octobre 1961**

*Cet appel a été joint à une directive du comité directeur en Allemagne datée du 17, avec instruction de le diffuser « largement dans les milieux français de la presse et radios<sup>4</sup> ». Il a été reproduit dans le n° 186 de novembre 1961 de la revue dirigée par Jean-Paul Sartre, Les Temps modernes.*

Les tenants du colonialisme qui espèrent profiter de la guerre d'Algérie pendant encore de longs mois, les comploteurs, les plastiqueurs-fascistes, pressent le gouvernement français d'intensifier la guerre. En France, cette intensification s'est traduite par des mesures de répressions policières encore jamais connues. Prenant prétexte du juste châtement de quelques policiers-bourreaux dont nous dénonçons par ailleurs les crimes inqualifiables, le préfet de police de la Seine, qui envie les lauriers sanglants de Massu, se prépare à une nouvelle « bataille d'Alger ».

**Français !**

– Dans Paris, des rafles et des ratissages monstres, avec coups, injures, sévices, sont effectués quotidiennement contre les Algériens.

---

4. « L'Algérie, vingt-cinq ans après », *Sou'al*, n° 7, septembre 1987, document 25, p. 82.

– Dans Paris, des Algériens sont délibérément et journalièrement abattus.

– Dans Paris, les Algériens sont soumis à *un couvre-feu spécial d'inspiration raciste*.

Pour appliquer ces mesures tout aussi odieuses que celles dont furent victimes les Juifs à une certaine époque, des discriminations sont faites selon le faciès des passants. Pour ne pas les confondre avec les Italiens, les Espagnols et autres Méditerranéens ou les touristes sud-américains, à *quand l'Étoile jaune pour les Algériens ?*

– Dans Paris, les Algériens raflés sont parqués à Vincennes et envoyés par milliers en Algérie vers les camps de la mort lente, si ce n'est pas vers les « corvées de bois ».

**Français!**

Les Algériens combattent et combattront par tous les moyens ces mesures racistes. Ils ne reculeront devant aucun sacrifice.

Pour exprimer leur résolution, les Algériens, avec leurs épouses et leurs enfants, ont, le mardi 17 octobre, décidé de ne pas regagner leurs foyers à 20 heures, comme le pouvoir colonialiste prétendait le leur imposer.

Il n'a pas dépendu des Algériens que cette démonstration ne se déroulât pacifiquement.

Seule l'agressivité haineuse des forces répressives, dont certains membres sont des excités de la gâchette, est à l'origine des scènes

de violence, des mitrillades et de l'effusion du sang algérien.

**Travailleurs français !**

Comprenez que dans ce conflit qui, depuis 7 ans, oppose l'Algérie au colonialisme, votre devoir est d'être du côté des opprimés contre les oppresseurs. Ceux qui nous font la guerre sont ceux-là mêmes qui vous exploitent.

Comprenez que la victoire du peuple algérien sur le colonialisme sera par contrecoup la vôtre.

Travailleurs français, solidarisez-vous avec vos camarades, les travailleurs algériens.

**Démocrates français !**

Depuis 7 ans, la sale guerre d'Algérie corrompt toutes les valeurs de *liberté* et d'*humanisme* que votre pays avait jadis proposées au monde. Voyez ce qu'est devenu Paris, qui fut la capitale du droit d'asile. Combattez la répression colonialiste et faites que Paris ne devienne la capitale du racisme.

**Hommes de gauche !**

Observez comment, au nom de la répression du juste combat d'un peuple pour sa liberté, les règles, les mœurs et traditions d'honneur de votre pays se dégradent à mesure que la répression se développe et que la guerre se poursuit. Faites cause commune avec les militants

algériens qui s'opposent à la répression barbare et raciste.

Empêchez que des hommes soient raflés, parqués, déportés, parce qu'ils sont engagés dans la défense d'idéaux pour lesquels les peuples du monde entier ont combattu. La réalisation des objectifs de ces hommes ne peut qu'élargir et renforcer le camp de la démocratie et de la liberté en France même.

Vous ne pouvez vous cantonner dans l'expectative. Votre passivité serait coupable.

Français, Françaises, travailleurs, étudiants, intellectuels, militants des partis politiques, des syndicats, des mouvements de jeunesse, hommes et femmes de toutes opinions et de toutes confessions !

La Fédération de France du FLN vous appelle solennellement à :

- fraterniser partout, dans les usines, les chantiers, les quartiers, les universités, avec les travailleurs et tous les émigrés algériens,

- défendre dans la rue, dans les métros, dans les immeubles, dans les lieux publics, les Algériens qui seraient victimes de mesures policières discriminatoires,

- exiger du gouvernement français, par des pétitions, des meetings, des manifestations populaires, des débrayages, qu'il rapporte toutes les mesures d'exception frappant l'émigration algérienne et en particulier le couvre-feu raciste,

- exiger la reprise des négociations avec le GPRA en vue de rechercher une solution pacifique et urgente à ce conflit, pour mettre fin au cauchemar que vivent nos deux peuples.

**Déclaration du Bureau politique du Parti  
communiste français**

*L'Humanité*

**18 octobre 1961**

Les manifestations de dizaines de milliers d'Algériens qui se sont produites hier, 17 octobre, à Paris et dans la région parisienne, constituent un événement politique d'une importance exceptionnelle.

Ces manifestations ont donné lieu à de sanglants événements. Les forces de police, dont les informations officielles reconnaissent que pas un des membres n'a été atteint par balle, ont tiré sur des groupes d'Algériens, faisant des morts et de nombreux blessés.

En manifestant pacifiquement, avec leurs femmes et leurs enfants, les Algériens entendaient protester contre les discriminations et le régime inadmissibles qui leur sont imposés, et qui ne cessent de s'aggraver.

Les travailleurs algériens sont en butte, de la part de la police et des harkis, à des brimades de toutes sortes, à des perquisitions de jour et de nuit, à des brutalités. Nombreuses sont, au cours des dernières semaines, les disparitions d'Algériens.

En outre, le gouvernement a décidé la fermeture des établissements fréquentés par ces travailleurs à 19 heures, et le couvre-feu une

heure plus tard. Il procède à des rafles dans les quartiers et les localités qu'habitent les travailleurs algériens et les transporte en nombre en Algérie, où ils sont livrés à la police et aux activistes ultras.

Hier, les forces de répression ont agi dans la capitale avec une brutalité sans précédent. Tous les témoins ont pu s'en rendre compte.

Le pouvoir gaulliste semble tout faire pour que s'élargisse encore le fossé creusé entre Français et Algériens par sept années de guerre. Il tend, en favorisant la discrimination et la haine raciales, à rendre la situation des Algériens travaillant en France aussi difficile et dramatique que celle de leurs compatriotes d'Alger et d'Oran.

Les travailleurs, les démocrates français doivent prendre conscience de la gravité de la situation après les événements du 17 octobre.

Créant un climat d'insécurité et tendant à dresser la population française contre les travailleurs algériens, de tels actes font le jeu des factieux, des fauteurs de guerre civile, des tueurs de l'OAS, encouragés dans leurs entreprises par les complaisances du pouvoir.

La répression contre les Algériens vivant en France compromet toujours davantage les relations futures entre la France et l'Algérie.

Fidèle à ses principes d'internationalisme prolétarien et conscient de défendre l'intérêt national, le Bureau politique du Parti communiste

français dénonce la politique colonialiste du pouvoir gaulliste, illustrée, une fois de plus, par les sanglants événements d'hier.

Il demande la libération immédiate de tous les emprisonnés et internés du 17 octobre, l'arrêt des expulsions en Algérie et la levée des mesures discriminatoires prises à l'encontre des Algériens.

Le Bureau politique appelle la classe ouvrière, l'ensemble des républicains à réagir vigoureusement contre la propagande et les mesures de discrimination raciale visant les Algériens.

Chaque travailleur, chaque démocrate français doit se sentir personnellement menacé par les mesures de caractère fasciste prises à l'égard des travailleurs algériens, ces mesures pouvant, demain, être étendues à eux.

Le Bureau politique demande que les initiatives soient multipliées en vue d'organiser dans l'unité la lutte de masse dans les usines et localités, afin que se réalise concrètement la solidarité indispensable des travailleurs français et algériens.

Les manifestations algériennes du 17 octobre font ressortir l'urgence d'en finir avec la guerre d'Algérie. Le Bureau politique insiste sur la nécessité de développer l'action unie pour imposer une véritable négociation avec le GPRA, sur la base de l'application du principe de l'autodétermination, dans le respect de l'unité du peuple algérien et de l'intégrité territoriale de l'Algérie.

**Appel lancé par *Les Temps modernes*  
18 octobre 1961**

*Cet appel a été publié dans le n° 186 (novembre) de la revue Les Temps modernes, qui précise qu'elle a recueilli en moins d'une semaine les signatures de 229 intellectuels, dont 28 professeurs d'université.*

Avec un courage et une dignité qui forcent l'admiration, les travailleurs algériens de la région parisienne viennent de manifester contre la répression de plus en plus féroce dont ils sont victimes et contre le régime discriminatoire que veut leur imposer le gouvernement. Un déchaînement de violence policière a répondu à leur démonstration pacifique : à nouveau, des Algériens sont morts parce qu'ils voulaient vivre libres.

En restant passifs, les Français se feraient les complices des fureurs racistes dont Paris est désormais le théâtre et qui nous ramènent aux jours les plus noirs de l'occupation nazie : entre les Algériens entassés au Palais des sports en attendant d'être « refoulés » et les Juifs parqués à Drancy avant la déportation, nous nous refusons à faire la différence.

Pour mettre un terme à ce scandale, les protestations morales ne suffisent pas. Les sous-signés appellent instamment tous les partis,

syndicats et organisations démocratiques non seulement à exiger l'abrogation immédiate de mesures indignes, mais à manifester leur solidarité aux travailleurs algériens en invitant leurs adhérents à s'opposer, sur place, au renouvellement de pareilles violences.

Parmi les signataires : Arthur Adamov, Jean Amrouche, Robert Anthelme, Louis Aragon, Emmanuel d'Astier de la Vigerie, Simone de Beauvoir, Maurice Blanchot, Jean-Louis Bory, Pierre Boulez, André Breton, Jean Cassou, Aimé Césaire, François Châtelet, Marguerite Duras, Louis-René des Forêts, Bernard Frank, Armand Gatti, Daniel Guérin, Georges Gurvitch, Alfred Kastler, Claude Lanzmann, Jacques Lanzmann, Michel Leiris, Jérôme Lindon, Éric Losfeld, Louis Malle, André Mandouze, Dionys Mascolo, Maurice Nadeau, Marcel Péju, Paulette Péju, Madeleine Rebérioux, Maxime Rodinson, Jean Rouch, Claude Roy, Jean-Paul Sartre, Claude Sautet, Laurent Schwartz, Delphine Seyrig, Claude Simon, Paul Thibaud, Tim, Olivier Todd, Elsa Triolet, Jean-Pierre Vernant, Pierre Vidal-Naquet.

### **Pourquoi les attentats ?**

#### **Déclaration de la Fédération de France du FLN 22 octobre 1961**

*Cette déclaration a été notamment publiée dans le n°86, daté du 1<sup>er</sup> novembre 1961, de l'organe central du FLN, El Moudjahid.*

Durant la période des deux derniers mois, une situation savamment créée et une campagne entretenue par les services de MM. Frey<sup>5</sup> et Papon tendent à faire croire que les militants du FLN se seraient soudain mués en terroristes aveugles et inconscients, abattant à tous les carrefours les inoffensifs agents de la circulation parisienne.

Se rendant compte du rôle important tenu par l'émigration au sein de la Révolution algérienne, le gouvernement français espère paralyser cette émigration en frappant spécialement les centres nerveux de sa structure organique: c'est pourquoi la région parisienne est tout d'abord visée. MM. Frey et Papon marchent sur les traces de Lacoste et Massu. Ils escomptent mener contre le FLN à Paris la bataille d'Alger de 1957. Comme le contexte social et psychologique n'est tout de même pas comparable, M. Papon prépare les esprits.

---

5. Roger Frey, ministre de l'Intérieur. NDE.

Ainsi, trahissant ses desseins, M. Frey affirmait le 13 octobre que les mesures prises doivent « ébranler l'organisation rebelle et arriver peu à peu à la démanteler ». Tel est le mobile profond des récentes mesures de répression, et tel est l'objectif espéré par M. Frey, c'est-à-dire par le gouvernement colonialiste français.

Quel en fut le prétexte ?

Une prétendue « campagne systématique de lâches attentats contre les policiers... » justifierait la colère du personnel de la police. Il est certain que, pour sa part, la presse, même celle qui prétend à l'objectivité, en reproduisant des informations déformées, tendancieuses ou mensongères, puisées aux sources policières, risque de mettre la population parisienne non avertie en condition d'accepter toutes les mesures de répression racistes et criminelles que M. Papon veut voir appliquer à Paris après les avoir éprouvées à Constantine.

Quant au FLN, mouvement révolutionnaire dont les objectifs humains de justice et de liberté ont hautement été proclamés, il n'a jamais été une organisation anarchique qui exécute un policier uniquement parce qu'il est policier.

Aucune exécution n'est ordonnée sans que le coupable ait été jugé criminel. Nous nous bornerons à citer quelques cas, les plus récents, de crimes policiers :

- Le 3 octobre. Issy-les-Moulineaux. 19h50. Une 403 grise montée par des inspecteurs de

police passe au ralenti devant le café sis 33, boulevard Gallieni. Les clients, des Algériens, reconnaissent la voiture et s'éclipsent. Demeurent trois clients au comptoir. Cinq minutes plus tard, la voiture repasse à vive allure et mitraille. Résultat : Chemloul Amrane reçoit 6 balles. Mort sur le coup. Ouhada Salem et Boukaroun Areski sont grièvement blessés. Le journal *Le Monde* du 5 octobre écrit : « Les policiers ont toutefois pu établir que les agresseurs au nombre de six étaient Algériens. »

- Le 4 octobre. Boulogne-Billancourt. 22h30. Une 403 occupée par des inspecteurs de police passe à proximité de trois travailleurs algériens. Les inspecteurs les interpellent. Avant que nos compatriotes aient exhibé leurs papiers d'identité, des rafales de mitraillettes partent. Bilan : Lamri Dahmane, tué sur le coup. Bechari Saïd, 22 ans, et Allouche Amar, 20 ans, sont grièvement blessés.

- Le 6 octobre. Toujours à Boulogne-Billancourt. Une rafale tirée par des policiers tue un jeune Algérien de 13 ans sur le trottoir de la rue Heinrich.

- Également à Boulogne-Billancourt, au cours d'une fouille effectuée par des inspecteurs de police, ceux-ci découvrent dans une chambre d'hôtel un briquet-revolver comme en vendent tous les bureaux de tabac. Deux Algériens occupant la pièce sont alors sauvagement frappés et le troisième, Mekaouche

Moussa, 18 ans, blessé grièvement à 21 h 30, décède à 23 h 30.

– À Vanves, le 28 septembre. Les policiers se présentent à l'hôtel sis 11, rue Larmeroux. Ils embarquent tous les locataires dans le car de police. Lorsqu'il est enjoint à l'hôtelier, Smaïl Ahmed, 55 ans, de monter dans le car, celui-ci demande une minute pour fermer son local. Pour toute réponse il reçoit un coup de crosse sur la tête et une balle derrière l'oreille. Smaïl succombe avant son admission à l'hôpital.

– Toujours à Vanves, le 22 septembre, à 20 h 45. Hobouche Bellache sort en bras de chemise devant la porte de sa chambre, 7, rue Antoine-Fratacci. Un car de police est stationné en face. Une rafale et des coups de revolver éclatent. Il reçoit une balle au ventre, une autre au foie. Mort sur le coup.

– À Paris, bd de la Commanderie (19<sup>e</sup>). 27 septembre. 20 heures. Mehdaze Chérif et Messadi Saïd rentrent chez eux. Ils rencontrent des policiers. Abattus. Sans autre forme de procès.

... Et M. Frey d'expliquer au Palais Bourbon : « La police parisienne agit sans relâche. Au cours des deux derniers mois, 12 individus ont été abattus sur place. »

– À Paris, 88, rue Pajol (18<sup>e</sup>). La police perquisitionne dans l'hôtel et le café fermé par mesure administrative. Elle quitte l'établissement. À 3 h 30 du matin, le 14 septembre, une charge de plastic explose.

Tels sont, parmi tant d'autres, les crimes des policiers dans la région parisienne contre l'émigration algérienne.

Notre propos n'est pas de remonter à une période plus reculée. Nous rappellerons cependant :

– Le cas de Chibane Ahcène, important responsable du FLN arrêté boulevard Saint-Michel, interrogé au commissariat de la Villette puis retrouvé dans un terrain vague avec une balle dans la nuque.

– Le cas du commissaire de Saint-Denis, auteur avec certains de ses inspecteurs des attentats de Drancy et de Stains qui ont fait 10 morts et plus de 15 blessés algériens.

– Enfin le cas des dizaines de nos militants appréhendés par la police puis portés disparus et dont nous retrouvons parfois les cadavres ficelés dans la Seine.

Notre propos n'est pas non plus de relater dans le détail les méfaits et les crimes des mercenaires harkis, encadrés, dirigés et protégés par les policiers français. Des voix autorisées les ont dénoncés. Des articles, des revues, des livres ont paru qui ont édifié l'opinion sur ces nouveaux miliciens, fierté de M. Papon et dignes émules des collabos qui, au temps de la domination hitlérienne, torturaient leurs compatriotes français.

Les faits dénoncés ici sont des crimes. La qualité policière de leurs auteurs n'est pas une excuse absolutoire. Toute conscience humaine les

qualifie comme tels. Et rien n'empêchera le FLN d'appliquer à leurs auteurs la sanction qu'ils méritent. Sur chaque assassinat de nos militants nous constituons un dossier, aussi précis que les conditions de la lutte clandestine nous le permettent. Après quoi seuls sont châtiés, et seuls le seront, les policiers reconnus coupables.

Certes, il arrive que lors du juste châtement des harkis mercenaires, les policiers qui les protègent, y compris le chauffeur du car, soient atteints par des coups qui ne leur étaient pas précisément destinés. M. Papon aura voulu leur mort.

Il faut être enfin naïf pour croire que les SAT (Services d'assistance technique des Nord-Africains), qui ne sont que les homologues français des SAS algériennes, aient été institués pour aider les Algériens.

Bien sûr, les Algériens ont leurs amis français et ils les connaissent : ce sont ceux qui, bravant la légalité colonialiste, les soutiennent dans leur lutte libératrice ; ce sont ceux qui, pour s'être engagés résolument à nos côtés, sont contraints à l'exil ou jetés dans les prisons ; ce sont tous ceux qui, comprenant la légitimité de nos aspirations, ne nous ménagent pas leur sympathie agissante.

Ceux-là demeurent à nos yeux les véritables défenseurs de l'honneur de leur pays.

De ceux-là, les Algériens s'honorent d'être les amis, les camarades et les frères de combat.

Quant à Monsieur l'officier de police Perrache, « 5<sup>e</sup> fonctionnaire des SAT » exécuté par nos

commandos, nous devons informer l'opinion qu'il s'occupait davantage de renseigner la police sur les activités du FLN que de trouver du travail à nos compatriotes. C'était d'ailleurs dans sa mission, comme l'a bien rappelé dans son allocution au Parlement le ministre de l'Intérieur : « Depuis 1958, le Service de coordination des affaires algériennes centralise les renseignements et unifie l'action des divers services. »

Plusieurs mises en garde avaient été adressées à Georges Perrache. En vain.

Consciente de ses responsabilités, la Fédération de France du Front de libération nationale ne manquera pas d'assurer par tous les moyens la défense de l'émigration algérienne.

Consciente également de traduire la volonté ardente et profonde de cette émigration, elle a pris toutes les mesures appropriées, envisagé avec sang-froid tous les sacrifices à consentir pour faire face à la répression qui vise à la désorganiser pour la soustraire à la lutte gigantesque du peuple algérien. La Révolution algérienne mène un juste combat pour la liberté et l'indépendance. L'émigration le poursuivra. À son poste.

Que les tenants du colonialisme français moribond ne s'y trompent pas : les 400 000 émigrés : hommes, femmes et enfants, prouveront à leur tour qu'ils sont les dignes fils du vaillant peuple algérien, dont sept années de guerre n'ont pu réduire la volonté d'indépendance.

### **Appel de la Fédération de France du FLN aux membres de la Force de police auxiliaire**

*Cet appel de la Fédération de France du FLN, publié dans le n° 68, du 5 août 1960, d'El Moudjahid, organe central du Front de libération nationale, a été reproduit et diffusé sous forme de tract en 1961, dont un exemplaire figure dans les archives de la préfecture de police de Paris.*

**Harkis ! « Calots bleus » ! Membres des « Forces de police auxiliaire » !**

Fidèle à sa tradition, la France colonialiste économise le sang de ses enfants et, comme toujours, elle utilise le sang étranger dans ses guerres contre les peuples qu'elle veut maintenir sous sa domination. Voilà pourquoi vous avez été recrutés, entraînés et lancés contre vos frères émigrés en France.

La Fédération de France du FLN a fait échouer régulièrement les diverses manœuvres du gouvernement français. Elle a répondu avec succès à toutes les provocations dirigées contre l'émigration algérienne, dont elle a réalisé et cimenté l'union définitive.

Nous pourrions – comme nous avons été contraints de le faire dans le passé en mettant hors d'état de nuire de nombreux agents de l'ennemi, traîtres, mouchards, etc. – réagir avec les mêmes moyens devant l'opération

dont vous êtes les exécutants inconscients. La presse française parlerait alors de règlements de comptes entre Algériens, prétendant prouver la division dans nos rangs et notre incapacité de prendre en main notre destin.

Responsable de la sécurité de nos compatriotes émigrés en France, la Fédération de France du FLN, tout en ne tolérant aucune atteinte à cette sécurité, saura éviter de faire le jeu de l'ennemi.

**Harkis ! « Calots bleus » ! Membres des « Forces de police auxiliaire » !**

Nous savons dans quelles conditions vous avez été obligés ou amenés à vous enrôler. Nous savons de quels subterfuges, de quelles pressions, de quels chantages vous avez été l'objet de la part de ceux qui vous exposent délibérément à tomber sous les coups de vos compatriotes.

Mais pourquoi alors seriez-vous morts ? Vous devez tout de suite vous poser la question.

Parce que vous êtes les victimes de ceux-là mêmes qui mènent une guerre barbare contre votre peuple depuis six ans ; parce que vous êtes les victimes de ceux-là mêmes qui torturent et assassinent vos pères et vos frères, brutalisent et violent vos mères et vos sœurs, incendient et bombardent vos villages.

Vous comprendrez donc pourquoi et comment le système colonial fait justement de vous les

instruments de sa politique abjecte ; pourquoi et comment le système colonial fait justement de vous des parias bannis de leur communauté. Vous n'êtes pas nés pour devenir des bouledogues du colonialisme français. Vous ne pouvez renier vos origines. Votre place vous attend parmi vos frères.

Harkis ! « Calots bleus » ! Membres des « Forces de police auxiliaire » !

Le colonialisme chancelle, il est au bord de la défaite. Il est contraint de reconnaître les patriotes combattants comme les interlocuteurs responsables du destin de l'Algérie.

Demain, il vous abandonnera comme il a abandonné tous ceux dont il s'est servi au Vietnam, en Tunisie et au Maroc. Demain vous n'aurez pas plus de considération à ses yeux que des Glaoui au rabais. Que deviendrez-vous dans une Algérie qui sera plus tôt que vous ne le pensez rendue à son peuple ?

Un seul chemin est tracé devant chaque Algérien : le chemin de l'honneur et de la dignité.

Décidez-vous,

Rejoignez, avant qu'il ne soit trop tard, les rangs de la Révolution algérienne.

**Question de Claude Bourdet, membre du Conseil municipal de Paris, à Maurice Papon, Préfet de Police**

**27 octobre 1961**

*Claude Bourdet, ancien membre du Conseil national de la Résistance, l'un des fondateurs de France-Observateur et du PSU, élu de l'Union de la gauche socialiste au Conseil de Paris, interpelle le préfet de police. Maurice Papon ne lui répondra pas. Repris dans France-Observateur du 2 novembre 1961 et dans Claude Bourdet, Mes batailles, éditions In Fine, 1993.*

J'en viens d'abord aux faits. Il n'est guère besoin de s'étendre. Parlerai-je de ces Algériens couchés sur le trottoir, baignant dans le sang, morts ou mourants, auxquels la Police interdisait qu'on porte secours ? Parlerai-je de cette femme enceinte, près de la place de la République, qu'un policier frappait sur le ventre ? Parlerai-je de ces cars que l'on vidait devant un commissariat du Quartier latin, en forçant les Algériens qui en sortaient à défiler sous une véritable haie d'honneur, sous des matraques qui s'abattaient sur eux à mesure qu'ils sortaient ? J'ai des témoignages de Français et des témoignages de journalistes étrangers. Parlerai-je de cet Algérien interpellé dans le métro et qui portait un enfant dans ses bras ?

Comme il ne levait pas les bras assez vite, on l'a presque jeté à terre d'une paire de gifles. Ce n'est pas très grave, c'est simplement un enfant qui est marqué à vie !

Je veux seulement mentionner les faits les plus graves et poser des questions. Il s'agit de faits qui, s'ils sont vérifiés, ne peuvent pas s'expliquer par une réaction de violence dans le feu de l'action. Ce sont des faits qui méritent une investigation sérieuse, détaillée, impartiale, contradictoire.

D'abord, est-il vrai qu'au cours de cette journée il n'y ait pas eu de blessés par balle au sein de la Police? Est-il vrai que les cars radio de la Police aient annoncé au début de la manifestation dix morts parmi les forces de l'ordre, message nécessairement capté par l'ensemble des brigades... et qui devait donc exciter au plus haut point l'ensemble des policiers? C'était peut-être une erreur, c'était peut-être un sabotage, il faudrait le savoir ; et peut-être, d'autre part, n'était-ce pas vrai. C'est pour cela que je veux une enquête.

De même, est-il vrai qu'un grand nombre des blessés ou des morts ont été atteints par des balles du même calibre que celui d'une grande manufacture qui fournit l'armement de la Police? Qu'une grande partie de ces balles ont été tirées à bout portant? Une enquête dans les hôpitaux peut donner ces renseignements. Il est clair que ce n'est pas n'importe

quelle enquête, et que ceux qui la feraient devraient être couverts par son caractère officiel et savoir qu'ils ne risqueraient rien en disant la vérité.

Et voici le plus grave: est-il vrai que dans la « cour d'isolement » de la Cité, une cinquantaine de manifestants, arrêtés apparemment dans les alentours du boulevard Saint-Michel, sont morts? Et que sont devenus leurs corps? Est-il vrai qu'il y a eu de nombreux corps retirés de la Seine? Dans les milieux de presse, et pas seulement dans les milieux de la presse de gauche, dans les rédactions de la presse d'information, on parle de 150 corps retirés de la Seine entre Paris et Rouen. C'est vrai ou ce n'est pas vrai? Cela doit pouvoir se savoir. Une enquête auprès des services compétents doit permettre de le vérifier. Cela implique, ai-je dit, non pas une enquête policière ou administrative, c'est-à-dire une enquête de la Police sur elle-même, mais une enquête très large, avec la participation d'élus.

J'en viens maintenant au propos qui est pour moi l'essentiel : celui qui vous concerne directement, Monsieur le Préfet de Police. Mon projet n'est pas de clouer au pilori la Police parisienne, de prétendre qu'elle est composée de sauvages, encore qu'il y ait eu bon nombre d'actes de sauvagerie. Mon projet est d'expliquer pourquoi tant d'hommes, qui ne sont probablement ni meilleurs ni pires qu'aucun de nous, ont agi

comme ils l'ont fait. Ici je pense que, dans la mesure où vous admettez partiellement ces faits, vous avez une explication. Elle a d'ailleurs été donnée tout à l'heure : elle réside dans les attentats algériens, dans les pertes que la Police a subies.

Il s'agit seulement d'expliquer, sur le plan subjectif, l'attitude de la Police ; cette explication est, en partie, suffisante. Nous nous sommes inclinés assez souvent ici sur la mémoire des policiers tués en service commandé pour le savoir, mais cela n'explique pas tout. Et surtout, ces explications subjectives ne suffisent pas. Le policier individuel riposte lorsqu'il est attaqué, mais il faut voir les choses de plus loin. Ce qui se passe vient d'une certaine conception de la guerre à outrance menée contre le nationalisme algérien. Ici on peut me répondre : « Auriez-vous voulu que nous laissions l'ennemi agir librement chez nous ? Et même commettre des crimes impunément ? » Sur ce plan, la logique est inévitable : l'ennemi est l'ennemi ; il s'agit de le briser par tous les moyens, ou presque. Mais l'ennemi répond alors de la même façon, et on arrive là où nous sommes aujourd'hui.

Il était impossible qu'il y ait une guerre à outrance en Algérie et qu'il ne se passe rien en France. Mais ce que je dis – et cela me semble vérifié pour tout ce qu'on a dit ici, à droite, sur la puissance du FLN en France, et sur la menace

qu'il représente –, c'est qu'il aurait pu rendre la situation infiniment plus grave qu'il ne l'a rendue.

Les dirigeants algériens ont agi non pas en vertu de sentiments d'humanité mais dans leur propre intérêt, parce qu'ils voulaient pouvoir organiser les Algériens en France, parce qu'ils voulaient « collecter », comme on l'a dit – et cela, vous le savez bien –, en général beaucoup plus par le consentement que par la terreur. Il y avait là aussi, probablement, l'influence d'un certain nombre de cadres algériens, en particulier de ces cadres syndicaux de l'UGTA<sup>6</sup>, très enracinés dans le mouvement syndical français, très proches de la population métropolitaine, hostiles au terrorisme. Ce sont malheureusement eux, justement parce qu'ils étaient connus, repérés, voyants, qui ont été les premiers arrêtés, souvent déportés en Algérie, et on ne sait pas malheureusement, vous le savez, ce que ceux-là sont devenus.

Vous répliquerez qu'il y a eu, dès le début de la guerre, des règlements de compte entre Algériens, des liquidations de dénonciateurs, etc., c'est-à-dire des crimes que la Police ne pouvait pas tolérer, quelle que fût sa politique. Oui, mais il y a, pour la Police, bien des façons d'agir et, dans les premiers temps, on n'a pas vu se produire, du côté policier, les

---

6. L'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) a été fondée le 24 février 1956 dans la mouvance du Front de libération nationale. NDE.

violences extrêmes qui sont venues ultérieurement. Ce que je dis, c'est qu'à un certain moment on a estimé que cette action de la Police ne suffisait pas.

On a estimé qu'il fallait qu'à la guerre à outrance menée contre le FLN en Algérie corresponde la guerre à outrance menée contre le FLN en France. Le résultat a été une terrible aggravation de la répression, la recherche par tous les moyens du « renseignement », la terreur organisée contre tous les suspects, les camps de concentration, les sévices les plus inimaginables et la « chasse aux rats ».

Je dis, Monsieur le Préfet de Police, que vous-même avez particulièrement contribué à créer ainsi, au sein d'une population misérable, épouvantée, une situation où le réflexe de sécurité ne joue plus. Je dis que les consignes d'attentats contre la Police étaient bien plus faciles à donner dans un climat pareil de désespoir. Je dis que, même si de telles consignes n'existaient pas, le désespoir et l'indignation suffisaient souvent à causer des attentats spontanés, en même temps qu'à encourager ceux qui, au sein du FLN, voulaient en organiser. Je dis qu'on a alimenté ainsi un enchaînement auquel on n'est pas capable de mettre fin.

Je pense, Monsieur le Préfet de Police, que vous avez agi dans toute cette affaire exactement comme ces chefs militaires qui considèrent que leur propre succès et leur propre

mérite se mesurent à la violence des combats, à leur caractère meurtrier, à la dureté de la guerre. C'était la conception du général Nivelle au cours de l'offensive du Chemin des Dames, et vous savez que l'Histoire ne lui a pas été favorable. C'est cette conception qui a été la vôtre à Constantine et celle que vous avez voulu importer dans la région parisienne, avec les résultats que l'on sait. Maintenant, vous êtes pris à votre propre jeu et vous ne pouvez pas vous arrêter, même en ce moment, à une époque où la paix paraît possible. La terreur à laquelle la population algérienne est soumise n'a pas brisé la menace contre vos propres policiers, bien au contraire. J'espère me tromper, j'espère que vous n'aurez pas relancé, d'une manière encore pire, l'enchaînement du terrorisme et de la répression.

Car, enfin, il n'était pas condamnable, il était excellent que le FLN cherche, lui, à sortir de cet engrenage par des manifestations de rue, des manifestations dont un grand nombre de gens ont dit qu'elles étaient, à l'origine, pacifiques. Nous aurions dû comprendre, vous auriez dû comprendre, que c'était là l'exutoire qui permettrait au désespoir de ne pas se transformer en terrorisme. Au lieu de cela, vous avez contribué à créer une situation pire. Vous avez réussi, et peut-être certains s'en félicitent-ils, à dresser contre les Algériens, il faut le dire, une partie importante de la population parisienne

qui ne comprend pas évidemment pourquoi ces Algériens manifestent. Elle n'est pas algérienne, cette population, elle ne vit pas dans les bidonvilles, sa sécurité de tous les instants n'est pas menacée par les harkis, etc. Alors, évidemment, « que viennent faire dans les rues ces Algériens ? Leur attitude est incompréhensible ! ».

Je dis, Messieurs les Préfets, mes chers collègues, que, loin de chercher à réprimer l'agitation politique des Algériens, nous devons dans cette perspective de négociation, de paix, qui s'ouvre enfin, même si c'est trop tard, nous devons chercher à légaliser l'activité politique des Algériens en France. Il faut que leur action politique s'effectue au grand jour, avec des organisations légales, donc contrôlables, avec des journaux que l'on puisse lire. Nous devons leur laisser d'autres moyens que ceux du désespoir.

Monsieur le Préfet, cela suppose que vous, vous changiez d'attitude. Ici je suis obligé de vous poser une question très grave. Je vous prie, non pas de m'en excuser, car vous ne m'en excuserez pas, mais de comprendre qu'il est difficile, pour un journaliste qui sait que son journal sera saisi si quoi que ce soit déplaît un peu trop à la Police ou au gouvernement, d'écrire un article sur ce sujet. Mais quand ce journaliste est conseiller municipal, il a la possibilité de venir dire ces choses à la tribune et de les dire sans ambages.

Voici ma question : est-il vrai qu'au mois de septembre et d'octobre, parlant à des membres

de la Police parisienne, vous ayez affirmé à plusieurs reprises que le ministre de la Justice avait été changé, que la Police était maintenant couverte, et que vous aviez l'appui du gouvernement ? Si c'était vrai, cela expliquerait, en grande partie, l'attitude de la Police au cours de ces derniers jours. Si ce n'est pas vrai, tant mieux. De toute façon, d'ici quelques années, d'ici quelques mois, quelques semaines peut-être, tout se saura, et on verra qui avait raison. Et si j'avais eu tort aujourd'hui, je serais le premier à m'en féliciter.

**Déclarations recueillies par le MRAP  
27 et 31 octobre 1961**

*À la suite des événements du 17 octobre, le MRAP a rendu publiques des déclarations qui lui ont été adressées. En voici une sélection.*

**Paul Anxionnaz, ancien ministre**

Tout homme de cœur, et soucieux du rayonnement et de l'honneur de son pays, ne peut qu'éprouver honte et douleur devant ce qu'il voit, et aussi pour tout ce qu'il est en droit, hélas, de supposer.

Les abstentions de nos représentants à l'ONU, lors des divers débats sur le racisme, n'étaient donc pas de pure tactique ; elles traduisaient la nouvelle philosophie de nos gouvernants. Qu'en pensent donc ceux qui soutiennent ou ménagent un tel système et qui se disent démocrates ou socialistes ?

**Jean Cassou, directeur du Musée d'art moderne**

On est en état de désordre lorsqu'il apparaît que la violence est le seul moyen d'expression d'une opinion quelconque. On est en état d'anarchie lorsque le pouvoir, à son tour, se prête à ce désordre et montre par son action policière que, lui aussi, il n'a d'autre recours que la violence pour affirmer son existence. Ainsi a-t-on

vu, ces jours-ci, la police ne faire aucune distinction entre des auteurs d'attentats criminels et des masses populaires algériennes se livrant à une manifestation pacifique. Qui plus est, ces masses ont été traitées comme formant une collectivité spécifique, une catégorie d'hommes situés en dehors de l'espèce humaine, ne pouvant plus se réclamer d'aucune loi humaine. Ce procédé constitue donc, non seulement un acte de violence pareil à ceux qui caractérisent l'état de désordre généralisé où nous sommes, mais encore un procédé *raciste*. [...]

**François Mitterrand, ancien ministre**

M. François Mitterrand actuellement dans la Nièvre me fait connaître que vous pouvez utiliser son nom pour protester contre les discriminations dont souffrent tant de groupes humains et en particulier les Algériens de la région parisienne.

**Le pasteur Henri Roser**

Voyageant en Pologne, au temps des colonels, je me suis entendu dire par le recteur de l'université de Lwow : « Tout compte fait, je l'avoue, ce n'est ni la religion, ni l'histoire, ni l'économie qui m'ont fait antisémite. C'est une espèce de peur atavique que je ne contrôle ni ne m'explique. »

Et nous sentons tous rôder autour de nous ces sortes de démons. Des poussées instinctives

s'expriment en haines et violences. Des passions élémentaires défient la raison et la foi. Il n'y a pas de racisme propre. Mais celui qui rampe alentour de nous est particulièrement sale, parce qu'il s'attaque, avec des forces dérobées même aux corps de l'État, et tout à la fois pourvues de sa puissance et couvertes par elle, à des hommes et des femmes qui sont au milieu de nous sans appui. [...] Il faudra bien résoudre sans tarder davantage le problème politique de leur indépendance [...]. Mais de grâce qu'en attendant et pour y parvenir, on nous permette de demeurer nous-mêmes des hommes dignes de ce nom par le refus absolu du racisme qui les frappe.

#### **Evry Schatzman, professeur à la Sorbonne**

C'est la gorge serrée que je vous écris, en réponse à votre appel du 23 octobre. Je vais, je viens, je travaille, et, à côté de moi, d'autres hommes ne sont libres ni d'aller et venir, ni de travailler. Je sens encore la chape de plomb qui m'entourait il y a 20 ans, la barrière invisible qui m'interdisait tel ou tel geste, telle ou telle activité, et j'imagine le sentiment d'humiliation et de désespoir dont les Algériens musulmans peuvent être la proie. Leur manifestation pacifique est un acte d'un immense courage contre une décision indigne que rien au monde ne pourra jamais rendre légitime. [...]

#### **M<sup>e</sup> Henry Torres, ancien sénateur**

Les violences contre les Algériens de la région parisienne sont un attentat contre la liberté humaine qu'en dehors et au-dessus des partis il faut défendre avec ferveur. [...]

#### **Jacques Duclos, sénateur**

Les brutalités policières dont sont victimes les travailleurs algériens à Paris, et qui ont atteint une violence inouïe les 17, 18 et 19 octobre, font revivre des temps que les démocrates et les patriotes considéraient comme révolus, je veux parler de l'époque où les hitlériens et leurs valets de Vichy régnaient sur notre sol. Pour ma part, je me suis toujours élevé avec le Parti communiste français contre toutes les discriminations et les violences de caractère raciste, et naturellement contre celles que je viens d'évoquer et que je me propose de dénoncer à la tribune du Sénat.

Les protestations multiples et variées qui se sont élevées de milieux les plus divers du peuple de France montrent que les procédés de caractère fasciste utilisés contre les travailleurs algériens sont condamnés par l'immense majorité des Françaises et des Français.

Cependant les protestations contre de telles pratiques déshonorantes ne sauraient suffire. Aussi est-il nécessaire d'en combattre les causes et tout d'abord d'intensifier l'action pour mettre fin à la guerre d'Algérie. [...]

### **Pierre Gascar, écrivain, prix Goncourt**

Le colonialisme et le racisme se sont toujours confondus. Cette guerre oserait-elle aujourd'hui montrer enfin son vrai visage ? Il y a quelques jours, lors de la manifestation des Algériens de la région parisienne, des policiers ont abattu un homme sous mes fenêtres, un homme sans arme. L'homme est resté étendu, les bras en croix, une dizaine de minutes sur le trottoir, avant qu'on le jette – il n'y a pas d'autre mot – dans un camion.

Je ne cherche pas les rapprochements systématiques, mais il se trouve que je n'avais pas vu, dans une rue, un civil tué par balles depuis dix-huit ans. La dernière fois, c'était à Rawa-Ruska, lors de l'extermination, par les nazis, des minorités juives de Galicie. Ce mort-là portait un brassard avec l'étoile de Judée.

Sur l'Algérien abattu l'autre soir, on ne découvrirait aucune marque de discrimination aussi précise. Mais, on le sait, nos défenseurs de l'ordre ont de bons yeux. Une certaine couleur de peau, une certaine tenue vestimentaire (il n'y a plus guère, en France, d'autre sous-prolétariat qu'algérien) : on ouvre le feu, au mieux on arrête et on frappe à poings nus. [...]

### **Un groupe de policiers républicains déclare...**

**Tract anonyme**

**31 octobre 1961**

*Ce texte a été publié anonymement sur quatre pages. Ses auteurs s'étaient rendus dans la nuit du 17 au 18 octobre au siège de France-Observateur, où ils avaient été reçus par Claude Bourdet et Gilles Martinet, qui publièrent leur récit. Le 4 février 1999, lors du procès intenté par Maurice Papon contre Jean-Luc Einaudi – Papon avait cherché vainement à faire condamner Einaudi pour diffamation, pour avoir écrit dans une tribune du Monde, le 20 mai 1998 : « En octobre 1961, il y eut à Paris un massacre perpétré par des forces de l'ordre agissant sous les ordres de Maurice Papon » –, Gilles Martinet vint confirmer comme témoin cette visite à l'époque de deux policiers à son hebdomadaire. L'un de ces policiers s'est fait connaître : il s'agit d'Émile Portzer, qui avait été aidé à l'époque par le brigadier-chef Bernej, décédé depuis. Policier, ancien résistant et communiste, Portzer n'était plus dans la police active en octobre 1961, mais il était néanmoins responsable de l'Amicale des policiers résistants et, de ce fait, en contact avec les fonctionnaires de police de nombreux arrondissements, dont il avait pu réunir les témoignages. C'est lui qui a tapé le texte sur sa machine à écrire avant de la jeter dans le canal*

*de l'Ourq pour ne pas être identifié, et d'en tirer plusieurs milliers d'exemplaires sur une petite ronéo. L'Amicale des policiers résistants en a fait ensuite un tirage à dix mille exemplaires sur une machine plus perfectionnée.*

Ce qui s'est passé le 17 octobre 1961 et les jours suivants contre les manifestants pacifiques, sur lesquels aucune arme n'a été trouvée, nous fait un devoir d'apporter notre témoignage et d'alerter l'opinion publique. Nous ne pouvons taire plus longtemps notre réprobation devant les actes odieux qui risquent de devenir monnaie courante et de rejaillir sur l'honneur du corps de police tout entier.

Aujourd'hui, quoique à des degrés différents, la presse fait état de révélations, publie des lettres de lecteurs, demande des explications. La révolte gagne les hommes honnêtes de toutes opinions. Dans nos rangs, ceux-là sont la grande majorité. Certains en arrivent à douter de la valeur de leur uniforme.

Tous les coupables doivent être punis. Le châtimement doit s'étendre à tous les responsables, ceux qui donnent les ordres, ceux qui feignent de laisser faire, si haut placés soient-ils.

Nous nous devons d'informer.

### **Quelques faits, le 17 octobre...**

Parmi les milliers d'Algériens emmenés au Parc des expositions de la porte de Versailles,

des dizaines ont été tués à coups de crosse et de manche de pioche par enfoncement du crâne, éclatement de la rate ou du foie, brisure des membres. Leurs corps furent piétinés sous le regard bienveillant de M. Paris, contrôleur général. D'autres eurent les doigts arrachés par les membres du service d'ordre, policiers et gendarmes mobiles, qui s'étaient cyniquement intitulés « comité d'accueil ».

À l'une des extrémités du pont de Neuilly, des groupes de gardiens de la paix, à l'autre des CRS, opéraient lentement leur jonction. Tous les Algériens pris dans cet immense piège étaient assommés et précipités systématiquement dans la Seine. Il y en eut une bonne centaine à subir ce traitement. Ces mêmes méthodes furent employées au pont Saint-Michel. Les corps des victimes commencent à remonter à la surface journalièrement et portent des traces de coups et de strangulation.

À la station de métro Austerlitz, le sang coulait à flots, des lambeaux humains jonchaient les marches des escaliers. Ce massacre bénéficiait du patronage et des encouragements de M. Soreau, contrôleur général du cinquième district.

La petite cour, dite d'isolement, qui sépare la caserne de la Cité de l'hôtel préfectoral était transformée en un véritable charnier. Les tortionnaires jetèrent des dizaines de leurs victimes dans la Seine, qui coule à quelques

mètres, pour les soustraire à l'examen des médecins légistes. Non sans les avoir délestées, au préalable, de leurs montres et de leur argent. M. Papon, préfet de police, et M. Legay, directeur général de la police municipale, assistaient à ces horribles scènes. Dans la grande cour du 19 août, plus d'un millier d'Algériens étaient l'objet d'un matraquage intense que la nuit rendait encore plus sanglant.

### **Quelques autres...**

À Saint-Denis, les Algériens ramassés au cours des rafles sont systématiquement brutalisés dans les locaux du commissariat. Le bilan d'une nuit récente fut particulièrement meurtrier. Plus de 30 malheureux furent jetés, inanimés, dans le canal après avoir été sauvagement battus.

À Noisy-le-Sec, au cours d'un très ordinaire accident de la route, une Dauphine a percuté un camion. Le conducteur de la Dauphine, un Algérien, gravement blessé, est transporté à l'hôpital dans un car de police. Que s'est-il passé dans le car ? Toujours est-il que l'interne de service constata le décès par balle de 7,65. Le juge d'instruction commis sur les lieux a été contraint de demander un supplément d'information.

À Saint-Denis, à Aubervilliers et dans quelques arrondissements de Paris, des commandos formés d'agents des Brigades spéciales des districts et de gardiens de la paix en civil

« travaillent à leur compte », hors service. Ils se répartissent en deux groupes. Pendant que le premier arrête les Algériens, se saisit de leurs papiers et les détruit, le second groupe les interpelle une seconde fois. Comme les Algériens n'ont plus de papiers à présenter, le prétexte est trouvé pour les assommer et les jeter dans le canal, les abandonner blessés, voire morts, dans des terrains vagues, les pendre dans le bois de Vincennes.

Dans le 18<sup>e</sup>, des membres des Brigades spéciales du 3<sup>e</sup> district se sont livrés à d'horribles tortures. Des Algériens ont été aspergés d'essence et brûlés « par morceaux ». Pendant qu'une partie du corps se consumait, les vandales en arrosaient une autre et l'incendiaient.

Ces quelques faits indiscutables ne sont qu'une faible partie de ce qui s'est passé ces derniers jours, de ce qui se passe encore. Ils sont connus dans la police municipale. Les exactions des harkis, des Brigades spéciales des districts, de la Brigade des agressions et violences ne sont plus des secrets. Les quelques informations rapportées par les journaux ne sont rien au regard de la vérité.

Il s'agit d'un impitoyable processus dans lequel on veut faire sombrer le corps de police. Pour y parvenir, les encouragements n'ont pas manqué. N'est-elle pas significative, la manière dont a été appliqué le décret du 8 juin 1961 qui

avait pour objet le dégagement des activistes ultras de la préfecture de police ? Un tel assainissement était pourtant fort souhaitable. Or, on ne trouve personne qui puisse être concerné par cette mesure ! Pour sauver les apparences, 62 quasi-volontaires furent péniblement sollicités, qui obtiennent chacun trois années de traitement normal et, à l'issue de cette période, une retraite d'ancienneté... Ce n'est là qu'un aspect de la « complaisance » du préfet. En effet, au cours de plusieurs visites dans les commissariats de Paris et de la banlieue, effectuées depuis le début de ce mois, M. Papon a déclaré : « Réglez vos affaires avec les Algériens vous-mêmes. Quoi qu'il arrive, vous êtes couverts. » Dernièrement, il a manifesté sa satisfaction de l'activité très particulière des Brigades spéciales de districts et s'est proposé de doubler leurs effectifs. Quant à M. Soreau, il a déclaré de son côté, pour vaincre les scrupules de certains officiers : « Vous n'avez pas besoin de compliquer les choses. Sachez que même s'ils (les Algériens) n'en portent pas sur eux, vous devez penser qu'ils ont toujours des armes. »

Le climat ainsi créé porte ses fruits. La haine appelle la haine. Cet enchaînement monstrueux ne peut qu'accumuler les massacres et entretenir une situation de pogrom permanent.

Nous ne pouvons croire que cela se produise sous la seule autorité de M. le Préfet. Le ministre

de l'Intérieur, le chef de l'État lui-même ne peuvent les ignorer, au moins dans leur ampleur. Sans doute M. le Préfet a-t-il évoqué devant le conseil municipal les informations judiciaires en cours. De même, le ministre de l'Intérieur a parlé d'une commission d'enquête. Ces procédures doivent être rapidement engagées. Il reste que le fond de la question demeure : comment a-t-on pu ainsi pervertir, non pas quelques isolés, mais malheureusement un nombre important de policiers, plus spécialement parmi les jeunes ? Comment en est-on arrivé là ?

Cette déchéance est-elle l'objectif de certains responsables ? Veulent-ils transformer la police en instrument docile, capable d'être demain le fer de lance d'une agression contre les libertés, contre les institutions républicaines ?

Nous lançons un solennel appel à l'opinion publique. Son opposition grandissante à des pratiques criminelles aidera l'ensemble du corps de police à isoler puis à rejeter ses éléments gangrenés. Nous avons trop souffert de la conduite de certains des nôtres pendant l'occupation allemande. Nous le disons avec amertume mais sans honte puisque, dans sa masse, la police a gardé une attitude conforme aux intérêts de la Nation. Nos morts, durant les glorieux combats de la Libération de Paris, en portent témoignage.

Nous voulons que soit mis fin à l'atmosphère de jungle qui pénètre notre corps. Nous

demandons le retour aux méthodes légales. C'est le moyen d'assurer la sécurité des policiers parisiens qui reste notre préoccupation. Il en est parmi nous qui pensent, à juste titre, que la meilleure façon d'aboutir à cette sécurité, de la garantir véritablement, réside en la fin de la guerre d'Algérie. Nous sommes, en dépit de nos divergences, le plus grand nombre à partager cette opinion. Cependant, nous le disons nettement : le rôle qu'on veut nous faire jouer n'est nullement propice à créer les conditions d'un tel dénouement, au contraire. Il ne peut assurer, sans tache, la coopération souhaitable entre notre peuple et l'Algérie de demain.

Nous ne signons pas ce texte et nous le regrettons sincèrement. Nous constatons, non sans tristesse, que les circonstances actuelles ne le permettent pas. Nous espérons pourtant être compris et pouvoir rapidement révéler nos signatures sans que cela soit une sorte d'héroïsme inutile.

Nous adressons cette lettre à M. le Président de la République, à MM. les membres du gouvernement, députés, sénateurs, conseillers généraux du département, aux personnalités religieuses, aux représentants de la presse, du monde syndical, littéraire et artistique.

Nous avons conscience d'obéir à de nobles préoccupations, de préserver notre dignité d'hommes, celle de nos familles, qui ne doivent

pas avoir à rougir de leurs pères, de leurs époux.

Mais aussi, nous sommes certains de sauvegarder le renom de la police parisienne, celui de la France.

Paris, le 31 octobre 1961

**Les Algériens au Parc des expositions  
Vérité-Liberté  
Novembre 1961**

*L'auteur de ce texte est Guy Hébert, appelé du service sanitaire des Armées. Ancien élève et ami du philosophe Jean-François Lyotard, il lui a transmis ce récit de ce que ses camarades et lui ont vu au Parc des expositions dans les journées qui ont suivi le 17 octobre. Le journal clandestin Vérité-Liberté, cahiers d'information sur la guerre d'Algérie, l'a publié de manière anonyme dans son n° 13, de novembre 1961.*

**Un soldat du contingent nous a adressé le récit de ce que ses camarades et lui ont vu au Parc des expositions dans les journées qui ont suivi le 17 octobre.**

Nous pénétrons dans le Parc des expositions [les Algériens ont été transférés du Palais des sports au Parc des expositions dans la nuit du mercredi au jeudi, un concert du chanteur américain Ray Charles devant avoir lieu vendredi au Palais] par un porche où un grand nombre de policiers monte la garde. Une agitation intense règne à l'extérieur du parc. Des cars de police arrivent ou repartent accompagnés de motards ; des policiers armés discutent par petits groupes ou circulent, porteurs d'ordres ou de consignes ; des inspecteurs en civil, dossiers

sous le bras, fendent la foule ; à la limite de la zone éclairée, des ombres casquées, fusil à l'épaule, surveillent les va-et-vient continuels. Sous le porche, à droite en entrant, une pièce est aménagée en salle de photographie ; sur la gauche, un réduit sombre où, mercredi, un camarade a vu six corps allongés. Par le porche, nous débouchons sur l'immense parc violemment éclairé. Un brouillard de poussière trouble la vue : le sol est recouvert de sable et de terre mélangés que des milliers de pas ont soulevés. Une sourde rumeur plane sur cette foule, mais l'oreille est surprise d'entendre si peu de bruit. Les grilles servant à maintenir la population lors des cérémonies officielles délimitent des parcs de quinze à vingt mètres de côté, séparés par des couloirs de trois à quatre mètres de large, où circulent les gardiens armés de fusil ou de pistolet-mitrailleur, chargeurs engagés. À l'intérieur de ces parcs, huit cents à mille Algériens attendent, les uns debout, pressés contre les grilles, les autres couchés à même le sol, blottis les uns contre les autres pour lutter contre le froid. Des *waters* de campagne, installés autour du parc contre les murs, répandent une odeur nauséabonde. Sur la droite en entrant, une tente de dix personnes sert d'infirmierie et d'hôpital. À gauche, quatre à cinq rangs de tables couvertes de dossiers constituent le centre de triage. Un haut-parleur permet de diffuser les ordres.

### **Le déchargement**

Un car de police vient d'arriver bourré de musulmans. Un camarade me fait signe ; nous sortons devant le Palais pour assister discrètement au « déchargement ». Vingt à trente policiers disposés en deux haies latérales derrière le véhicule sont chargés d'orienter les Algériens vers l'entrée : entre leurs mains, matraques en bois, en caoutchouc, planches de bois, nerfs de bœuf. À l'intérieur du car, un policier pousse les prisonniers à coups de crosse de fusil ou de mitraillette ; s'ils ne vont pas assez vite, les policiers qui les attendent au bas du marchepied les tirent violemment et les font tomber sur le béton. Les Algériens se présentent à la porte arrière des cars, sous la lumière aveuglante des projecteurs. Ils ont quinze à vingt mètres à franchir, mains sur la tête, entre le véhicule et l'entrée. Dès leur descente, ils sont frappés à coups de matraque, de nerfs de bœuf, de crosse. Ceux qui, épuisés, tombent sur le ciment, ont droit aux coups de pied dans le ventre, dans les parties, sur la figure. Pour échapper aux coups, les Algériens se mettent à courir, un croc-en-jambe les arrête. D'autres, précipités sur le ciment, ne se relèvent pas ; ils sont négligemment repoussés sur le côté. Nous en distinguons, grièvement blessés, qui se traînent sur les genoux sous la pluie des coups ; des jeunes se font casser les doigts et les avant-bras en se protégeant la tête ; une crosse de fusil se brise comme du

bois sec sur le dos d'un musulman ; le policier se retire avec un air déçu. Les hurlements de peur et de souffrance poussés par les Algériens achèvent de rendre cette scène irréaliste. Un camarade, écoeuré, part vomir à l'écart. Ces quinze mètres franchis, les Algériens sont fouillés par des « bâtons blancs » de la police parisienne. Briquets, lunettes, montres, ceintures, limes à ongles sont jetés pêle-mêle dans un coin. Souvent, l'argent est subtilisé en douce. Aucun inventaire individuel n'est dressé. Les objets jetés, peu à peu recouverts de poussière, piétinés, deviennent rapidement inutilisables. Des brocanteurs amateurs apparaissent bientôt. Qui pourrait les empêcher d'opérer ? La fouille achevée, les Algériens sont orientés aussitôt – sans recevoir les soins urgents que beaucoup réclament – vers les différents parcs. De nouveaux coups contraignent les plus indolents à sauter les barrières en vitesse. L'ensemble des opérations, de l'arrivée du car à la répartition dans les parcs, n'a pas duré plus de dix minutes, mais dix longues minutes. Quelques ordres sont encore échangés, et le car repart vers de nouvelles missions de transport. Les policiers effacent les traces de sang sur leurs « outils » et se dispersent. Le calme revient.

### **Une médecine rudimentaire**

Nous rentrons dans le Parc. À droite du porche, une tente pour dix personnes, entourée

de grilles, abrite des regards le service sanitaire, composé d'un docteur et de trois ou quatre infirmiers. De nombreux policiers vont et viennent autour ou à l'intérieur de l'enceinte. Sous la tente, des « blouses blanches » s'efforcent de parer au plus pressé. Deux tables et quelques tabourets composent l'ameublement ; pas de lits de camp ; des planches et des couvertures isolent du sol les Algériens dont l'état est grave. Le matériel de soins comprend : alcool, savon liquide, eau oxygénée, Mercurochrome, bandes, gaze, quelques petits ustensiles chirurgicaux. Un infirmier nous dit que tout cela suffit à peine aux plaies légères. « Pour les blessures profondes, nous n'avons ni sulfamides ni antibiotiques ; pour soigner les fractures, les morceaux de bois que nous trouvons sur le sol nous servent d'attelles. Les hématomes, nombreux, faute de soins, risquent d'entraîner des calcifications. Il y en a qui ne peuvent plus uriner à la suite des coups qu'ils ont reçus dans le ventre ; il faudrait les sonder, mais nous n'avons pas de sonde. Ceux qui ont des fractures du crâne ne peuvent pas être soignés et meurent rapidement. Les bandages que nous possédons ne suffisent pas à maintenir les thorax enfoncés ou simplement les côtes cassées. Pour les agités, nous aurions besoin de calmants en piqûres : les Algériens refusent de prendre les comprimés de Phénergan de peur d'être empoisonnés. Ce sont souvent les policiers qui s'occupent

d'eux. Ils les isolent dans des parcs individuels et souvent les endorment d'un coup de crosse. (Il y a une dizaine de ces petites "cellules" dispersées autour du hall, entourées de deux ou trois sentinelles, avec, au centre, un Algérien couvert de sang.) Ceux que l'on nous amène ici, nous les gardons, mais ils nous empêchent de travailler ; il faudrait les évacuer avec tous les blessés graves, mais en ce domaine non plus rien de très précis n'est prévu ; en principe, ce sont les cars de la police qui se chargent du transport depuis le Parc jusqu'aux hôpitaux civils ou militaires, mais la liaison service de santé-police n'est pas bonne ; quatre ou cinq véhicules sanitaires devraient veiller en permanence à l'entrée du Parc ; il n'y en a pas un seul ; c'est pourquoi nous sommes tellement encombrés ici. Et puis nous aimerions bien savoir ce que deviennent les blessés dont nous ignorons même le nom. Un simple registre d'infirmerie ne serait pas inutile. »

### **La recherche des blessés**

De nouveaux Algériens viennent d'arriver ; parmi eux, un vieillard couvert de sang à cause d'une plaie au cuir chevelu ; un infirmier aussitôt le prend en charge pour le conduire à l'infirmerie. « Au début, ça ne se passait pas ainsi ; le service d'ordre refusait les soins immédiats. Les soldats chargés de la distribution de nourriture – parmi eux, les infirmiers de Vincennes – repéraient

dans les parcs les Algériens blessés et nous les amenaient après avoir sollicité l'autorisation des sentinelles; elles n'acceptaient pas toujours. Entre l'arrivée d'un Algérien blessé et sa découverte au hasard de la distribution, vingt-quatre heures pouvaient s'écouler et un décès se produire – une dizaine de morts sont dues à cette négligence. Samedi matin, nous avons découvert un Algérien blessé à la cuisse par une balle de mitrailleuse; elle est encore logée sous la peau; le blessé n'a rien dit par crainte de se faire remarquer et a réussi, depuis mardi, à cacher sa blessure; combien sont-ils dans ce cas?» Beaucoup ont des crises nerveuses et deviennent dangereux pour leurs camarades. Les policiers les font sortir des parcs et les infirmiers les découvrent parfois inanimés sur le sol. Certains se jettent aux pieds des policiers et implorent la mort, comme ce vieillard qui réclamait ses enfants. Deux soldats passent devant nous, transportant un brancard où un prisonnier gît, inanimé : crise d'épilepsie. Encore un qui ne recevra aucun soin; le personnel n'est pas suffisant; les soldats de Vincennes se sont portés volontaires une nuit pour aider les infirmiers; le lendemain, leur chef les a menacés de prison pour cette initiative. Le cas des blessés ne suffit pas à donner une idée précise de l'état sanitaire des prisonniers du Parc des expositions. Il y a ceux qui ont attrapé froid et qui sont fortement grippés, ceux qui sont tuberculeux,

ceux qui, malades, ont vu leur traitement en cours brusquement interrompu ; et le danger permanent des germes qui trouvent ici un terrain de développement favorable.

### **La distribution des repas**

Entre les premiers parcs et le porche d'entrée, deux camions militaires viennent de s'arrêter. Des soldats en sont descendus et s'occupent à les décharger. L'un des camions contient la nourriture des prisonniers, l'autre des couvertures et des capotes militaires. Il fait froid ; et les Algériens, peu vêtus au moment de leur arrestation, remontent frileusement le col de leur veste ou de leur manteau; cela ne suffit pourtant pas, la nuit, et les couvertures sont les bienvenues. Mais leur nombre est insuffisant. Et puis les premières n'ont été apportées que jeudi matin. Les soldats, le camion déchargé, s'affairent à préparer les sandwiches qu'ils disposent dans de grandes panières métalliques. Ils sont cinquante à soixante, très occupés. «Nous arrivons le matin, vers huit heures, et nous commençons immédiatement la distribution de café chaud ; un morceau de pain et un carré de chocolat complètent le petit-déjeuner. Nous ne finissons jamais avant midi ou une heure. Nous recommençons alors par les premiers servis le matin et nous leur donnons un sandwich au "singe" ou à la viande, quelques gâteaux secs ou du pain d'épices, parfois une

orange et de l'eau à volonté. Le déjeuner ne se termine jamais avant 19 ou 20 heures, et le dîner vers 1 heure du matin, une fois à 5 heures. Ce jour-là, nous avons nourri des Algériens qui n'avaient rien mangé depuis vingt-quatre et même quarante-huit heures. Depuis, ils mangent régulièrement et les rations sont en nombre suffisant.» S'ils se pressent contre les grilles et cherchent à resquiller pour la nourriture, c'est qu'ils ont faim. Les soldats leur ont expliqué que les parts n'étaient pas suffisantes; ils ont nommé leur propre service d'ordre.

### **Le racisme de la police**

Laissant les soldats travailler, nous nous sommes ensuite promenés au hasard des parcs, parlant avec les policiers. Les policiers nous ont dit: «On est trop gentils; pour que l'on soit débarrassés de tous ces rats, il faudrait fermer le Parc et les descendre à la grenade ou à la mitrailleuse.» «Au début, des meneurs cherchaient à faire des discours; nous les avons attrapés et nous les avons "flingués". Ni vu, ni connu.» À des soldats qui amènent le café: «Alors, c'est pour quand, l'arsenic dans la nourriture?» Entre eux: «Il ne voulait pas sortir des *waters*; j'ai tiré à travers la porte.» Plusieurs avouent: «Nous en avons assommé et fusillé en douce.» Pour être justes, nous devons ajouter que tous les policiers ne font pas preuve de la même hargne. C'est de loin la police parisienne

qui tire le plus de satisfaction du matraquage et des sévices exercés sur les Algériens. Les CRS, quoique brutaux, se montrent plus discrets et reconnaissent volontiers que les policiers ont, cette fois-ci, nettement dépassé la mesure. L'un d'entre eux ira jusqu'à dire que «si les attentats redoublent de violence sur les commissariats parisiens, ils ne l'auront pas volé». Cette opinion prévaudra samedi matin parmi les sentinelles, qui commencent à redouter une riposte à venir et, dans l'immédiat, un mouvement de masse des détenus, devant lesquels ils commencent à se sentir désarmés, physiquement isolés dans les travées étroites, et moralement touchés par la misère accumulée durant ces cinq jours de détention. Le mercredi, tous les policiers chargeaient les Algériens au moindre cri; samedi, ils restent indifférents. Ils disent avoir peur de cette foule qui commence à sortir de sa prostration. Nous croyons que c'est là la raison de l'accélération du processus de triage, très lent au début: l'impossibilité de garder huit mille hommes dans les conditions inhumaines du Parc, à moins de vouloir provoquer un massacre collectif.

### **Et les Algériens ?**

Lorsque nous pénétrons dans le Parc, nous n'avons distingué d'abord que la grande foule silencieuse des détenus pressés contre les grilles, figés dans une immobilité presque

absolue. De temps à autre, une sentinelle se précipite, et l'on voit le groupe refluer lentement, sans bousculade, devant la menace de la crosse levée, attentif au mouvement de celle-ci, puis, la menace écartée, revenir aussitôt dans le même silence, à la même place, sans qu'une brèche se soit ouverte. Dans les parcs, ils sont entassés, sales, barbus, les vêtements déchirés, couverts de poussière, de boue et de sang séché, des bandages ou des mouchoirs hâtivement posés sur les plaies, abandonnés. Aucun bruit, sinon ce bourdonnement confus de paroles échangées à voix basse et de pieds raclant le sol. Parfois, un cri, un mouvement, puis le calme à nouveau. Les policiers n'éveillent aucune curiosité; les deux mondes s'ignorent totalement. Quand nous circulons dans les couloirs, des mains se tendent, des offres sont faites. « Soldat, t'as pas une sèche ? Ton mégot, donne-le moi. Tu pourras t'en acheter quand tu sortiras. Moi, ça fait quatre jours que je n'ai pas fumé. » Un billet de banque, des pièces apparaissent dans les mains tendues : « Je te donne cinq cents francs pour une cigarette. Allez, soldat; t'en as bien une au fond de tes poches. Je sais ce que c'est, je viens de finir mon service militaire. » Toujours un sourire bienveillant sur les visages, et de gentils remerciements lorsque la cigarette apparaît enfin.

### **Sur un ton dépourvu de haine**

Ils nous racontent : « Je suis en France depuis 1937 ; je suis marié à une Française ; j'ai deux enfants ; j'ai fait la guerre 1939-1940 ; que me veut-on encore ? Tu crois que c'est humain, ce que les policiers nous ont fait ? » « Quand je rentrerai, le patron va me mettre à la porte ; ma femme, mes enfants, que vont-ils manger ? » « Ça ne peut pas durer, qu'ils nous tuent tous ! » « Au commissariat, ils nous ont enfermés dans une petite pièce, puis arrosés ; nous sommes restés toute la nuit debout, avec de l'eau jusqu'aux mollets ; le lendemain, ils nous ont amenés ici. » Et tout cela sur un ton dépourvu de haine. Ils donnent l'impression de poser des questions et non de raconter des faits qui les concernent.

**17 OCTOBRE 1961, UN CRIME D'ÉTAT  
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
par Henri Pouillot

Henri Pouillot est président de « Sortir du colonialisme », membre du bureau exécutif du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP), membre du comité directeur national de l'Association républicaine des anciens combattants (ARAC).

Le colonialisme et le racisme se sont toujours confondus.

Cet horrible massacre en est l'une des terribles démonstrations. Cinquante ans après, ce crime n'est toujours pas reconnu comme tel ni condamné par les plus hautes autorités de la France. Et il est bien à craindre que le gouvernement sarkozyste actuel oublie, malgré ce demi-siècle passé, de répondre enfin à une telle exigence, et que ce nouvel anniversaire symbolique reste une plaie vive dans le cœur de ceux qui refusent d'oublier ce tragique passé colonial.

Maurice Papon, ce « zélé » fonctionnaire qui contribua à envoyer des milliers de Français dans les camps d'extermination pendant la

Seconde Guerre mondiale, n'a été condamné pour ces actes qu'à la fin de sa vie. Après avoir sévi au début de la guerre d'Algérie dans la région de Philippeville, il a de nouveau marqué sa fonction de préfet de police de Paris par un comportement tout aussi ignoble, mais il n'aura jamais eu à répondre devant la justice de ces crimes dont il a la responsabilité.

Pour tenter de freiner les actions généralement tournées contre des policiers, Maurice Papon diffusa le communiqué du 5 octobre 1961, destiné à organiser un couvre-feu raciste à l'égard des travailleurs algériens. N'oublions pas que cette guerre d'Algérie a sûrement autant de fondements racistes que purement colonialistes, l'un n'allant pas sans l'autre. Certes, de gros colons profitaient largement de cette situation coloniale en exploitant la main-d'œuvre algérienne, mais la population de pieds-noirs classée FSE (Français de souche européenne) se considérait très souvent comme devant jouer un rôle « civilisateur » envers les FSNA (Français de souche nord-africaine), même avec une expression politique de gauche, parfois proche du Parti communiste algérien. En métropole, les travailleurs algériens étaient employés dans les métiers les plus durs, très mal payés. Ils étaient aussi, comme de l'autre côté de la Méditerranée, considérés comme des sous-citoyens. Les termes souvent employés pour les stigmatiser – bougnoules, ratons... –

sont significatifs du climat raciste de cette époque à leur égard. C'est dans ce contexte que Maurice Papon prit ces dispositions, qui n'ont pas soulevé la contestation qu'elles auraient dû susciter. Seules quelques formations de gauche ont soutenu la prise de position du MRAP du 12 octobre suivant, dénonçant le caractère raciste de cette décision.

Pour répondre à l'instauration de ce couvre-feu, la *wilaya* métropolitaine du FLN décida d'organiser en région parisienne la manifestation pacifique du 17 octobre, pleine de dignité, afin de s'opposer à ces dispositions. Dès le lendemain, le MRAP s'indignait de la répression qui s'était abattue sur les manifestants et réclamait une paix par la négociation ; le 23 octobre, il lançait un appel aux personnalités, lequel fut largement entendu. Dans la même période, la Ligue des droits de l'homme et le Comité de vigilance des juristes républicains s'exprimaient également pour condamner ce massacre.

Quelques mois plus tard, la manifestation du 8 février 1962 en réponse aux attentats odieux de l'OAS, sa répression aussi féroce de la part de la même police dirigée par Maurice Papon et l'énorme rassemblement qui suivit pour les obsèques des victimes ont accéléré le processus de négociation pour aboutir enfin au cessez-le-feu du 19 mars 1962, mettant fin à la guerre d'Algérie.

Il faudra attendre la loi du 18 octobre 1999 pour que ce conflit ait enfin l'appellation officielle de

« guerre » ; le silence autour de cette guerre d'Algérie aura duré des décennies. Les appelés, dont beaucoup sont revenus traumatisés, voulaient tout oublier, revivre, fonder une famille... Les autorités politiques au pouvoir (nombre d'entre elles avaient eu une lourde responsabilité dans la poursuite et la nature de ce conflit) n'avaient pas envie d'être obligées de s'expliquer sur cette période.

Le 17 octobre 1961 est donc lui aussi tombé dans l'oubli « officiel », d'autant plus que les informations diffusées par les autorités de l'époque ont ridiculement minimisé le nombre des victimes, et que l'accès aux archives ne permet toujours pas un travail exhaustif à ce sujet. Heureusement que l'historien Jean-Luc Einaudi et des associations telles que le MRAP, la LDH, Au nom de la mémoire, 17 Octobre 1961 : contre l'oubli, etc. se sont mobilisés depuis de nombreuses années pour ne pas oublier ce massacre.

Il a fallu attendre 2001, soit quarante ans, pour que, officiellement, la Mairie de Paris pose enfin une plaque commémorative au pont Saint-Michel, là où tant d'Algériens ont été jetés dans la Seine. Mais ce crime d'État n'a toujours pas été reconnu comme tel, et n'a donc pas été condamné. Il en est de même pour l'autre crime d'État commis lui aussi à Paris, au métro Charonne, le 8 février 1962, sous la responsabilité de Maurice Papon. Il est de même pour tous

les autres crimes contre l'humanité commis au nom de la France pendant la colonisation, et principalement les guerres coloniales, dont celle d'Algérie : les tortures, les viols, les exécutions sommaires, les enfumades, les corvées de bois, les « crevettes Bigeard », les villages rasés au napalm, les camps de regroupement...

Pire, depuis 2002, on assiste à une volonté politique de réhabilitation du colonialisme : c'est la loi du 23 février 2005<sup>1</sup>, ce sont les stèles qui se multiplient pour « glorifier » l'Algérie française et, pire encore, l'OAS, tout particulièrement ses principaux responsables, y compris ceux qui ont été condamnés à mort pour leurs crimes et exécutés. Au début de cette dérive, seuls les groupes activistes animés par d'anciens de l'OAS et des nostalgiques de l'Algérie française – soutenus ostensiblement par l'extrême droite, discrètement par l'UMP – s'affichaient publiquement. Le discours du candidat Sarkozy à l'élection présidentielle à Toulon du 7 février 2007, puis sa lettre au Clan-R (associations de pieds-noirs nostalgiques de l'Algérie française) promettant la quasi-reconnaissance du statut de « morts pour la France » aux manifestants répondant à un appel de l'OAS pour contester le cessez-le-feu en Algérie (promesse tenue le 26 mars 2010), puis le discours

---

1. Loi n°2005-158 du 23 février 2005 « portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés ».

de Dakar du 26 juillet 2007, la convocation des dictateurs africains (Maghreb compris) des anciennes colonies françaises, notamment lors des festivités du 14 juillet 2010, etc. démontrent le maintien d'une conception colonialiste des rapports avec ces pays, orchestrée par la cellule « Françafrique » de l'Élysée. Maintenant, les dirigeants de l'UMP n'hésitent plus à s'afficher publiquement aux côtés de l'extrême droite pour soutenir cette dérive.

C'est justement pour répondre à cette dérive qu'un collectif s'est constitué afin d'organiser chaque année, depuis 2006, une Semaine anticoloniale, période d'animations, de réflexions, de débats sur ces questions. Il y a occultation de la mémoire, de l'histoire de la colonisation française, cette page sombre de l'histoire nationale. Or, cette hypocrisie entretenue a une conséquence grave. Elle renforce dans la France d'aujourd'hui les discriminations qui touchent particulièrement les descendants des colonisés, notamment en ce qui concerne le logement, le travail et l'éducation. Dès lors, le travail de mémoire partagée, la réflexion sur le passé colonial, la lutte contre l'impunité des crimes coloniaux sont des facteurs de lutte contre les discriminations héritées de l'histoire coloniale. Celle-ci n'a pas joué « un rôle positif » car elle s'est toujours fondée sur la négation des civilisations, la violence, l'humiliation, la dépossession, l'exploitation et le pillage, la division des peuples.

Lorsqu'en 2010 nous avons décidé de créer le réseau « Sortir du colonialisme », c'était pour rappeler la nécessité et l'urgence d'un combat encore d'actualité. Ce n'est pas seulement au nom de la mémoire que nous menons le combat anticolonial. Comme les révolutions démocratiques arabes viennent de le montrer, la décolonisation n'est pas terminée. Les peuples entrant en résistance sont en train de prouver au contraire que, en dépit des idées reçues, il est loin d'être fini, « le temps des colonies », et que l'imbrication de l'oligarchie financière internationale et des États dictatoriaux forme la trame d'un nouveau système de domination.

Dans ce contexte, le symbole représenté par le 17 octobre 1961 dépasse l'événement historique. Il est un vecteur de transmission entre les générations. Quand les travailleurs algériens et leurs familles habitant les bidonvilles de la région parisienne descendaient dans la rue, au centre de Paris, afin de manifester pacifiquement pour l'indépendance de leur pays, c'était une affirmation de dignité, de justice et de respect, qui résonne d'autant plus fort cinquante ans après, dans ce pays où se déchaînent encore le racisme, la xénophobie d'État et l'islamophobie. « Sortir du colonialisme » est fier de contribuer par cet ouvrage au passage de témoin entre les générations qui ont lutté en France et en Algérie contre le pouvoir colonial et leurs héritiers qui se battent en France et en

Algérie pour la démocratie réelle maintenant et contre le nouvel ordre colonial sous toutes ses formes.

Dans quelques mois, ce sera le cinquantième anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie. Il serait plus que temps que la France reconnaisse enfin sa responsabilité dans l'ensemble de cette politique criminelle et la condamne. On ne peut se revendiquer « pays des droits de l'homme », vouloir donner des leçons de civisme dans ce domaine et jouer à l'autruche. Ce sera aussi la période de la campagne électorale pour la présidentielle 2012. Il est peu probable que la majorité sarkozyste renonce à son aveuglement dans ce domaine. Espérons que le débat qui va se développer autour de cet anniversaire symbolique permette enfin des avancées significatives, un positionnement enfin positif de candidats dans ce domaine.

Il est grand temps que cette page noire de notre histoire de France soit tournée et que l'honneur de notre pays lui soit rendu par la reconnaissance de ces crimes et leur condamnation.

## Bibliographie

Les ouvrages sont mentionnés dans l'ordre de leur première publication.

Paulette PÉJU (dossier présenté par), *Les Harkis à Paris*, François Maspero, coll. « Cahiers libres », n° 23, Paris, juillet 1961 (saisi à sa sortie).

*Ratonnades à Paris* (anonyme, dossier présenté par Paulette PÉJU), François Maspero, coll. « Cahiers libres », n° 29, Paris, novembre 1961.

Ces deux livres ont été réédités ensemble en 2000 : Paulette PÉJU, *Ratonnades à Paris*, précédé de *Les Harkis à Paris*, préface de Pierre Vidal-Naquet, introduction de Marcel Péju, postface de François Maspero, La Découverte, coll. « Poche/essais », Paris, 2000, accompagné d'un texte de l'association « 17 octobre 1961 : contre l'oubli », signé de Sidi Mohammed Barkat, Olivier Le Cour Grandmaison et Olivier Revault d'Allonnes.

CFTC, *Face à la répression*, brochure éditée par l'Union régionale parisienne de la CFTC, Paris, 30 octobre 1961.

PRÉFECTURE DE POLICE, *Déclarations de M. Maurice Papon, préfet de police, devant le conseil municipal de Paris*, à l'occasion de la session

extraordinaire du 27 octobre 1961 concernant les manifestations des 17 et 18 octobre 1961, Paris, novembre 1961.

SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS, *Le Secours populaire vous dit la vérité sur le martyr des travailleurs algériens résidant en France après les manifestations musulmanes*, supplément à *La Défense*, n° 446, Paris, décembre 1961.

GPRA, *Les Manifestations algériennes d'octobre 1961 et la répression colonialiste en France*, brochure publiée par le ministre de l'Information du GPRA, avec quinze photographies d'Élie Kagan, décembre 1961.

J.-L. TONI, *Le 17 octobre 1961*, mémoire de maîtrise dirigé par Robert Bonnaud, Paris, 1981.

Amel CHOUCANE, *17 octobre 1961, le charnier de l'oubli*, mémoire de troisième année de l'Institut d'études politiques de Grenoble, 1983.

Didier DAENINCKX, *Meurtres pour mémoire*, roman, Gallimard, coll. « Série noire », Paris, 1985 (réédition « Folio/policiers », 1998).

Michel LEVINE, *Les Ratonnades d'octobre. Un meurtre collectif à Paris en 1961*, Ramsay, Paris, 1985.

Ali HAROUN, *La 7<sup>e</sup> wilaya. La guerre du FLN en France, 1954-1962*, Seuil, Paris, 1986.

COLLECTIF, *17 octobre 1961. Mémoire d'une communauté*, éditions Actualité de l'émigration, Amicale des Algériens en Europe, Paris, 1987.

Avec le texte de Pierre VIDAL-NAQUET « Ce jour qui n'ébranla pas Paris », repris dans Pierre Vidal-Naquet, *Face à la Raison d'État. Un historien dans la guerre d'Algérie*, La Découverte, Paris, 1989, p. 162-166. Et les contributions de Ali Ammar, Ali Haroun, Benjamin Stora, Mourad Bourboune, Abdelkader Djeghloul, Jean-Luc Einaudi, Didier Daeninckx, Jacques Vergès, Mourad Oussedik, Jacques Panijel, Élie Kagan, Michel Levine, Abdelkader Djeghloul, Rabia Doulache, Ahmed Kalouaz, Kateb Yacine et Leïla Sebbar. Le texte de Leïla SEBBAR, « La Seine était rouge », a été publié sous ce titre, éditions Thierry Magnier, Paris, 1999.

Maurice PAPON, *Les Chevaux du pouvoir. Le préfet de police du général de Gaulle ouvre ses dossiers, 1958-1967*, Plon, Paris, 1988.

Jean-Luc EINAUDI, *La Bataille de Paris, 17 octobre 1961*, Seuil, Paris, 1991 (réédition « Points/histoire », avec une postface inédite de l'auteur, 2001).

Anne TRISTAN, *Le Silence du fleuve. Ce crime que nous n'avons toujours pas nommé*, Au nom de la mémoire/Syros, Bezons, 1991.

Sylvie THÉNAULT, *La Manifestation des Algériens à Paris le 17 octobre 1961 et sa répression*, mémoire de maîtrise dirigé par Jean-Jacques Becker et Danièle. Dray-Zéraffa, Paris-X-Nanterre, 1991.

Dieudonné MANDELKERN, André WIEHN, Mireille JEAN,

*Rapport sur les archives de la préfecture de police relatives à la manifestation organisée par le FLN le 17 octobre 1961*, ministère de l'Intérieur, Paris, 1998.

Jean-Paul BRUNET, *Police contre FLN. Le drame d'octobre 1961*, Flammarion, Paris, 1999.

COLLECTIF, *Débat : les sources documentaires sur la répression de la manifestation algérienne (17 octobre 1961)*, Cahiers d'histoire immédiate, n° 15, printemps 1999. Ce numéro contient : « Le 17 octobre 1961 : guerres de mémoires, archives réservées et questions d'histoire », de Claude Liauzu ; « 17 octobre 1961 : une leçon pour l'écriture de l'histoire immédiate », de Sylvie Thénault ; entretien avec Jean-Luc Einaudi, par Sybille Chapeu ; entretien avec Jean-Paul Brunet, par Sybille Chapeu.

Nathalie MATHE, *Le 17 octobre 1961 : une amnésie collective pour un massacre organisé et occulté*, mémoire de l'Institut d'études politiques de Grenoble, sous la direction de D. Grange, 1999.

Mehdi LALLAOUI, *Une nuit d'octobre*, roman, éditions Alternatives, Paris, 2001.

Jean-Luc EINAUDI, *Octobre 1961. Un massacre à Paris*, Fayard, Paris, 2001.

Jean-Luc EINAUDI et Élie KAGAN, *17 octobre 1961*, postface de Thérèse Blondet-Bisch, Actes Sud/Solin/BDIC, Arles, 2001.

David ASSOULINE et Mehdi LALLAOUI (dir.), *À propos d'octobre 1961*, Au nom de la mémoire, Bezons, 2001, avec les contributions de David Assouline, Mehdi Lallaoui, Jean-Luc Einaudi, Ali Haroun, Pierre Mairat, Claude Liauzu, Guy Pervillé, Benjamin Stora, Nasser Kettane, Samia Messaoudi, Pierre Vidal-Naquet.

Mehdi LALLAOUI, Anne TRISTAN, Benjamin STORA, *17 Octobre 1961, 17 illustreurs*, Au nom de la mémoire, Bezons, 2001, avec des dessins de Baudouin, Boudjellal, Cabu, Charb, Ferrandez, Gébé, Guillopé, Honoré, Jul, Luz, Nahum, Plantu, Puchol, Riss, Siné, Tignous, Ungerer.

Maurice RAJFUS et Jean-Luc EINAUDI, *Les Silences de la police. 16 juillet 1942, 17 octobre 1961*, L'esprit frappeur, Paris, 2001.

Peggy DERDER, *L'Immigration algérienne et les pouvoirs publics dans le département de la Seine, 1954-1962*, L'Harmattan, Paris, 2001.

Olivier LE COUR GRANDMAISON (dir.), *Le 17 octobre 1961, un crime d'État à Paris*, La Dispute, Paris, 2001. À l'initiative de l'association « 17 octobre 1961 : contre l'oubli », avec les contributions de Nils Andersson, Étienne Balibar, Thérèse Blondet-Bisch, Roby Bois, Alain Brossat, Martine Déotte, Nicole Dreyfus, Jean-Luc Einaudi, Nabile Farès, René Gallissot, Olivier Le Cour Grandmaison, Samira Mesbahi, Anissa Mohammedi, Charlotte Nordmann, Yves Royer, Alain Ruscio, Benjamin Stora, Jérôme Vidal.

Pierre BRICHARD, *L'Action sociale envers l'immigration algérienne et la répression policière de septembre-octobre 1961*, mémoire de maîtrise, Paris-VIII.

Linda AMIRI, *Les Fantômes du 17 octobre, préface de Benjamin Stora*, éditions Mémoire-Génériques, Paris, 2001.

Linda AMIRI, *La Bataille de France. La guerre d'Algérie en métropole*, préface de Benjamin Stora, Robert Laffont, Paris, 2004.

Jim HOUSE, Neil MACMASTER, *Paris 1961. Les Algériens, la terreur d'État et la mémoire*, Tallandier, Paris, 2008 (traduction par Christophe Jaquet de *Paris 1961 : State Terror and Memory*, Oxford University Press, 2006).

Rémy VALAT, *Les Calots bleus et la bataille de Paris. Une force de police auxiliaire pendant la guerre d'Algérie*, Michalon, coll. « Document », Paris, 2007.

Jean-Luc EINAUDI, *Scènes de la guerre d'Algérie en France. Automne 1961*, Le Cherche-Midi, Paris, 2009.

Jeanne PUCHOL et Didier DAENINCKX, *Meurtres pour mémoire*, bande dessinée, Futuropolis, Paris, 2011.

Paulette et Marcel PÉJU, introduction de Gilles MANCERON, *Le 17 octobre des Algériens, la triple occultation d'un massacre*, La Découverte, Paris, 2011.

Théâtre

*La Pomme et le Couteau, les disparus d'une nuit d'octobre*, d'Aziz CHOUAKI, d'après les écrits d'Abdelmalek Sayad et de Jean-Luc Einaudi, mise en scène d'Adel Hakim, vidéo de Michaël Dusautoy. Production : Les petits ruisseaux et le Théâtre des quartiers d'Ivry, en partenariat avec DAJA et l'association Les oranges.

*Nuit d'automne à Paris*, de Gilles GRANOUILLET, L'Avant-Scène Théâtre/Collection des Quatre-Vents, Paris, 2002.

Musique

« Paris, oct 61 », du groupe LA TORDUE, sur l'album *Les Choses de rien*, 1995.

« Dans la gueule du loup », mise en chanson par les TÊTES RAIDES du poème de Kateb Yacine, 1998.

*Pêle-Mêle*, de Thierry BLONDEAU, œuvre de musique contemporaine dédiée aux victimes du 17 octobre 1961, création Radio France, 1999/2005.

« Octobre 61 », du groupe BRIGADA FLORES MAGON, sur l'album *Brigada Flores Magon*, 2000.

« 17 octobre », de MÉDINE, raconte de façon tragique ce massacre, 2006.

« Manifestation pacifique », de la COMPAGNIE JOLIE MÔME, sur l'album *Ya Basta*, 2007.

« 17 octobre 61 », de FILS DU BÉTON, 2009.

#### Radio

*Meurtres pour mémoire*, série dramatique d'après le roman de Didier DAENINCKX, France culture, 2003, 200 min.

#### Filmographie

*Octobre à Paris*, de Jacques PANIJEL, documentaire, noir et blanc, 1961, 68 min. Interdit à sa sortie, ce film a fait l'objet de nombreuses projections clandestines à l'époque, avant d'être projeté pour la première fois en salle en 2011, avec une préface filmée de Mehdi Lallaoui.

*Mémoires en blanc*, de Denis LÉVY, fiction, noir et blanc, 1981, 12 min. Évocation de la manifestation d'octobre 1961 et de celle de Charonne en février 1962.

*Les Sacrifiés*, d'Okacha TOUITA, fiction, 1982, 96 min.

*Meurtres pour mémoire*, de Laurent HEYNEMANN, fiction, d'après le roman de Didier Daeninckx, avec Christine Boisson et Christophe Malavoy, TF1/Hamster, 1985.

*Le Silence du fleuve*, d'Agnès DENIS et Mehdi LALLAOUI, documentaire, 1991, 52 min.

*Une journée portée disparue*, de Philip BROOKS et Alan HAYLING, documentaire, 1992, 52 min.

*Vivre au paradis*, de Bourlem GUERDJOU, fiction, 1998, 105 min.

*Les Enfants d'octobre*, d'Ali AKIKA, documentaire, 2000, 51 min.

*17 octobre 1961, retour de mémoire*, de Virginie DELAHAUTEMAISON, documentaire, 2001.

*La Guerre sans nom dans Paris : une nuit d'octobre 1961*, d'Aude TOULY, documentaire, 2001.

*Dissimulation d'un massacre, 17 octobre 1961*, de Daniel KUPFERSTEIN, documentaire, 2001, 54 min. Diffusion : la-breche.com

*Mémoires du 17 octobre*, de Faïza GUÈNE et Bernard RICHARD, documentaire, Les Engraineurs, 2002, 17 min.

*Nuit noire, 17 octobre 1961*, d'Alain TASMA, fiction, scénario de Patrick ROTMAN, 2005, 108 min.

*Mourir à Charonne, pourquoi?* de Daniel KUPFERSTEIN, documentaire, 2009, 60 min. Ce film revient sur la mémoire des deux manifestations. Diffusion : la-breche.com

*Hors la loi*, de Rachid BOUCHAREB, fiction, avec Jamel Debbouze, Sami Bouajila et Roschdy Zem, 2010.

*Ici on noie les Algériens, 17 octobre 1961*, de Yasmina ADI, documentaire, 2011, 90 min.

SORTIR DU COLONIALISME, association créée en 2010, organise la Semaine anticoloniale, lancée en 2006. Président : Henri Pouillot ; secrétaire : Frédéric Sarkis. E-mail : [contact@anticolonial.net](mailto:contact@anticolonial.net) ; site : [www.anticolonial.org](http://www.anticolonial.org)

LE COLLECTIF 17 OCTOBRE 1961 comprend de nombreuses associations, dont :

AU NOM DE LA MÉMOIRE, boîte postale 82, 95873 Bezons Cedex, 01 43 64 56 91 ; E-mail : [medhilall@free.fr](mailto:medhilall@free.fr)

LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME, 138, rue Marcadet, 75018 Paris ; site : [www.ldh-france.org](http://www.ldh-france.org)

LE MRAP, 43 boulevard Magenta, 75010 Paris ; site : [www.mrap.fr](http://www.mrap.fr)

L'ASSOCIATION DES COMBATTANTS DE LA CAUSE ANTI-COLONIALE (ACCA), 28, rue Victor Hugo, 92240 Malakoff ; site : [www.acca.free.fr](http://www.acca.free.fr)

4ACG, ANCIENS APPELÉS EN ALGÉRIE ET LEURS AMIS CONTRE LA GUERRE ; site : [www.4acg.org](http://www.4acg.org)

LES ORANGES, association de Nanterre, très active dans les commémorations du 17 octobre 1961. Site : [www.lesoranges.com](http://www.lesoranges.com)

## **APPEL : 17 OCTOBRE 1961-17 OCTOBRE 2011 50<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE**

### **Vérité et justice**

Le 17 octobre 1961, des dizaines de milliers d'Algériens manifestaient pacifiquement à Paris contre le couvre-feu discriminatoire qui leur avait été imposé par Maurice Papon, préfet de police de Paris. Ils défendaient leur droit à l'égalité, leur droit à l'indépendance et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Ce jour-là, et les jours qui suivirent, des milliers de ces manifestants furent arrêtés, emprisonnés, torturés ou, pour nombre d'entre eux, refoulés en Algérie. Des centaines perdirent la vie, victimes d'une violence et d'une brutalité extrêmes des forces de police.

Cinquante ans après, la vérité est en marche. Cependant, la France n'a toujours pas reconnu sa responsabilité dans les guerres coloniales qu'elle a menées – en particulier la guerre d'Algérie – non plus que dans le cortège de drames et d'horreurs qu'elles ont entraînés, comme ce crime d'État que constitue le 17 octobre 1961. Certains osent encore aujourd'hui continuer à parler des « bienfaits de la colonisation », à célébrer le putsch des généraux à Alger contre la République, et le pouvoir encourage les nostalgiques de l'Algérie française et de l'OAS.

La « Fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie », dotée de plus de 7 millions d'euros, créée en application de l'article 3 de la loi du 23 février 2005 (dont l'abrogation est demandée) vantant les « aspects positifs de la colonisation », est sous la coupe d'associations nostalgiques qui voudraient pouvoir exiger des historiens qu'ils se plient à la mémoire de certains « témoins ».

Pour être fidèles à leur mission scientifique, les historiens ont besoin de pouvoir accéder librement aux archives, d'échapper aux contrôles des pouvoirs ou des groupes de pression et de travailler ensemble, avec leurs homologues des deux rives de la Méditerranée. La vérité doit être dite sur l'organisation criminelle de l'OAS, que certains, au sein même du parti du président de la République, cherchent à réhabiliter. Ce n'est qu'à ce prix que pourra disparaître la séquelle la plus grave de la guerre d'Algérie, à savoir le racisme dont sont victimes aujourd'hui nombre de citoyens ou de ressortissants d'origine maghrébine ou des anciennes colonies, y compris sous la forme de violences policières récurrentes, parfois meurtrières.

On ne construit pas la démocratie sur des mensonges et des occultations. Cinquante ans après, il est temps :

- que les plus hautes autorités de la République reconnaissent les massacres commis par la police parisienne le 17 octobre 1961 et les jours suivants comme un crime d'État ;
- que la Fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie soit supprimée ;
- que la liberté d'accès aux archives soit effective pour tous, historiens et citoyens ;
- que la recherche historique sur ces questions soit encouragée, dans un cadre franco-algérien, international et indépendant.

Toutes les associations, organisations (syndicats, partis politiques...) qui souhaitent signer cet appel doivent prendre contact en confirmant leur accord avec un message adressé à [contact@17octobre61.org](mailto:contact@17octobre61.org)

## Remerciements

**L'éditeur remercie Nicolas Bourdet pour l'avoir autorisé à reproduire le texte de son père, Claude Bourdet, p. 71.**

Achévé d'imprimer en septembre 2011 par Présence graphique  
2, rue de la Pinsonnière – 37240 Monts – France  
Dépôt légal : octobre 2011 – Numéro d'impression :